

DÉLIBÉRATION n° CA-29-01-2021-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 29 janvier 2021

Mise en œuvre de la réforme des masters MEEF

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CFVU 20210121-02 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 21 janvier 2021 portant avis favorable à la majorité à la mise en œuvre de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte

Article 1^{er} : Dispositif

Les modalités de mise en œuvre de la réforme des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » sont approuvées, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

33 votants

Pour	26
Contre	3
Abstentions	4

Fait à Poitiers, le 29 janvier 2021

La Présidente de l'université de Poitiers,

Présidente du Conseil d'administration,

UNIVERSITE DE POITIERS

03. FEV. 2021

Virginie LAVAL

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

La loi "Pour une École de la confiance" du 28 juillet 2019 définit le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. Initialement prévue pour une mise en œuvre en septembre 2020, cette réforme doit être mise en place à la rentrée 2021. Elle concerne les 3 mentions de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) qui sont en lien avec des concours de recrutement :

- *mention MEEF 1^{er} degré (préparant les enseignants dans les écoles),*
- *mention MEEF 2nd degré (préparant les enseignants dans les collèges et les lycées),*
- *mention MEEF Encadrement éducatif (préparant les conseillers principaux d'éducation).*

I) Réforme de la formation initiale

A) Principe de la réforme

- Les concours de recrutement seront positionnés en M2 alors qu'actuellement ils se déroulent pour les étudiants de M1. Ce n'est donc qu'après le master que les lauréats concours exerceront comme fonctionnaires stagiaires. Ce positionnement en M2 s'appliquera à partir de la session 2022 (donc pour les étudiants entrant en M2 en septembre 2021). Les contenus des concours ont été repensés au niveau du contenu des épreuves et des attendus.

- Les étudiants bénéficieront d'un stage d'observation et de pratique accompagnée de 6 semaines en M1.

- Les étudiants bénéficieront d'un stage 1/3 temps en M2 qui pourra prendre deux formes, stage en responsabilité en fonction du nombre de berceaux offerts par l'académie pour les uns, stage de pratique accompagnée pour les autres. L'ensemble des étudiants de M2 bénéficiera d'un tutorat mixte (accompagnement par un tuteur terrain et par un référent INSPE) comme c'est actuellement le cas pour nos étudiants et fonctionnaires stagiaires de M2.

- Ces masters MEEF doivent avoir un volume minimal d'enseignement de 800h.

B) Contenus de la formation

- Un référentiel de formation, adossée au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, précise les objectifs, les axes et les attendus de la formation initiale pour chacun des trois masters MEEF

- Les trois objectifs définis par ce référentiel de formation indiquent les trois profils complémentaires qui doivent guider la construction de l'identité professionnelle du futur enseignant ou personnel d'éducation au cours des deux années de master :

- être un acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale,
- être efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages (animer la politique éducative de l'établissement et accompagner le parcours de formation des élèves pour les personnels d'éducation),
- être un praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

- La ventilation horaire du temps global de formation vient préciser, dans un souci d'harmonisation nationale, les volumes de formation dédiés aux principaux champs de compétences et de connaissances.

II) Nouvelle offre de formation MEEF

Le dossier « Offre de formation MEEF 2021 » fournit les propositions des maquettes des trois mentions MEEF concernées par la réforme.

A) Construction de l'offre

- La construction des nouvelles maquettes a fait l'objet d'une large concertation des équipes pédagogiques et ce malgré une situation contrainte depuis mars dernier obligeant chacun des acteurs à repenser ses activités d'enseignement et d'évaluation dans le cadre de la continuité pédagogique et des adaptations à mettre en œuvre :

- sept journées ont été banalisées à l'INSPE depuis juillet 2019 qui ont permis plus particulièrement l'élaboration de la maquette MEEF 1^{er} degré,
- huit réunions associant assesseurs à la pédagogie des composantes partenaires et co-responsables des parcours ont conduit à la construction des maquettes MEEF 2nd degré et MEEF Encadrement éducatif,
- de nombreuses réunions des équipes pédagogiques (conseils de formateurs sur nos 3 sites, réunions spécifiques sur des aspects disciplinaires, transversaux) ont permis de préciser ces maquettes en termes de modalités d'enseignement et de propositions d'évaluation.

Les propositions de maquettes sont partagées par l'ensemble des acteurs impliqués dans les MEEF (INSPE et UFR de l'UP partenaires, collègues de l'ULR qui porte 2 mentions MEEF).

B) Cadrage d'établissement

- Les masters MEEF répondaient à un cadrage d'établissement qui se traduisait par :

- un volume global de 750h pour les mentions et parcours mono disciplinaires, un volume global *de 850h pour les mention set parcours bi ou pluri disciplinaires*,
- une mutualisation de l'ensemble des enseignements non rattachés au disciplinaires (apports transversaux, recherche) pour les parcours de la mention MEEF 2nd degré.

- La réforme oblige à un volume global de 800h au minimum.

Nous avons adressé à la Vice-présidente formation une étude comparative des coûts des maquettes actuelles et des maquettes à mettre en œuvre. Parce qu'actuellement nous accueillons en deuxième année des lauréats des concours ayant suivi un autre parcours que le MEEF (autres masters, reconversions, ...) et que nous leur offrons une formation adaptée pour partie commune avec nos M2 MEEF mais aussi pour partie spécifique, nous avons montré que le passage de 750h à 800h se faisait à coût constant car dans la réforme, nos effectifs se limiteront en deuxième année à nos seuls étudiants de M2. Pour les mêmes raisons, le maintien à 850h de certains parcours conduit à un coût moindre.

La nouvelle offre de masters MEEF répondra au cadrage suivant :

- un volume global de 800h pour les mentions et parcours mono disciplinaires, un volume global de 850h pour les mention set parcours bi ou pluri disciplinaires,
- une mutualisation de l'ensemble des enseignements non rattachés au disciplinaires (apports transversaux, recherche) pour les parcours de la mention MEEF 2nd degré.

C) Maquettes de formation

- Le stage en alternance 1/3 temps (en responsabilité ou en pratique accompagnée) a été positionné par le rectorat en M2, filé sur toute l'année. Dans ces conditions, nous avons eu le souci d'alléger le volume du S4 pour permettre à nos étudiants la production d'un mémoire significatif et leur laisser suffisamment de temps pour préparer les concours de recrutement.

- Pour les 3 mentions MEEF, une architecture comparable est proposée :

- des UE directement en lien avec le disciplinaire,
- une UE portant sur la connaissance de l'environnement scolaire et la transmission des valeurs,
- une UE rattachée à la maîtrise d'une LVE,
- une UE propre à l'exercice professionnel,

- une UE de rapportant au développement professionnel du futur enseignant ou CPE.
- Le cadrage d'établissement concernant la répartition des modalités d'enseignements (au moins 40% de TD/TP) pour l'offre master de 2018 est respecté pour les mentions MEEF 2nd degré et MEEF Encadrement éducatif.
- Le cadrage de 2019 spécifique au MEEF 1^{er} degré (au plus 1/3 du volume en TP) est aussi respecté.
- Nous avons souhaité, autant que possible, alléger les évaluations, bien trop nombreuses dans nos masters MEEF actuels. Cela se traduit par un nombre important d'évaluations se limitant à un quitus de présence, mais aussi par une volonté de proposer à l'UE certaines évaluations.
- Par le jeu des coefficients rattachés à chaque EC au sein des UE, nous respectons le cadrage ministériel d'au moins 20 ECTS pour la formation à et par la recherche, et d'au moins 20 ECTS à ce qui participe à l'exercice professionnel.

D) Offre de formation

- L'offre de formation à la rentrée 2021 reprend le périmètre de l'offre actuelle :

MEEF 1^{er} degré (850h) avec 3 sites de formation :

- Site d'Angoulême
- Site de Niort
- Site de Poitiers

MEEF 2nd degré avec comme parcours :

- Allemand (800h),
- Anglais (800h),
- Education musicale (800h),
- Education physique et sportive (850h),
- Espagnol (800h),
- Histoire/Géographie (850h),
- Italien (800h),
- Lettres (800h),
- Lettres/Histoire/Géographie (850h),
- Mathématiques (800h),
- Mathématiques/Physique/Chimie (850h),
- Philosophie (800h),
- Sciences économiques et sociales (850h),
- Sciences de la vie et de la Terre (850h),
- Sciences industrielles de l'ingénieur (850h),
- Sciences physiques et chimie (850h).

MEEF Encadrement éducatif (800h)

- Mais nous souhaitons faire évoluer sensiblement cette offre concernant les disciplines des lycées professionnelles.

Les parcours relevant de ces disciplines ne sont actuellement pas ouverts en raison de l'absence de candidats (ou certaines années d'un nombre très insuffisant de candidats). Mais chaque année, nous avons dans ces disciplines un certain nombre de fonctionnaires stagiaires affectés dans notre académie qui sont en formation adaptée en lien avec notre M2.

La réforme qui repousse d'une année la passation du concours et donc de fait conduit à une titularisation des lauréats à Bac +6 risque d'être très pénalisante pour celles et ceux qui souhaitaient (souvent lors de reconversions) enseigner dans ces établissements.

Afin d'afficher une offre spécifique concernant cette voie professionnelle, nous proposons les deux adaptations suivantes :

- regrouper au sein d'un même parcours « Enseignement général des lycées professionnels » les parcours Mathématiques/Physique/Chimie, Lettres/Histoire/Géographie et Lettres/Anglais (nous accueillons aussi des stagiaires dans cette spécialité actuellement). Les enseignements disciplinaires pourraient en partie être mutualisés avec ceux des parcours des lycées généraux, en partie organisés au niveau de la région Nouvelle Aquitaine avec les INSPE de Bordeaux et Limoges. La préparation et l'accompagnement des stages seraient réalisés par des collègues du rectorat comme c'est actuellement le cas.
- préparer aux concours industriels des lycées professionnels en élargissant le parcours « Sciences industrielles de l'ingénieur/Sciences et techniques industrielles ». Actuellement le parcours prépare à 4 options du CAPET STI2D et les enseignants savent différencier leurs interventions sans surcoût de la formation. On pourrait accueillir aussi des étudiants souhaitant préparer les CAPLP Génie électrique, Génie industriel et Génie mécanique.

Ces deux adaptations, à coût constant pour l'établissement, peuvent participer à attirer des étudiants se destinant à l'enseignement dans les lycées professionnels.

III) Constitution du dossier DGEIP

L'INSPE de l'académie de Poitiers ayant la mission de coordonner les activités de formation initiale au niveau de l'académie, le dossier DGEIP présente les maquettes des mentions MEEF portées par l'université de Poitiers comme celles portées par l'université de La Rochelle.

Ce dossier comporte aussi 3 autres parties consacrées aux :

- équipes pluri catégorielles intervenant dans les mentions MEEF pour chacune des deux universités,
- personnels enseignants affectés à temps plein à l'INSPE
- ventilations des contenus de formation au sein des mentions MEEF selon 3 champs de compétences et de connaissances définis dans le référentiel de formation.

**Présentation de l'offre de formation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation
(INSPE)
à la rentrée 2021**

INSPE de l'académie de Poitiers

Etablissement intégrateur

Université de Poitiers

Etablissement(s) partenaire(s)

Université de La Rochelle

Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Conseil de l'institut le 27 janvier 2021

Conseil d'administration de l'université de Poitiers : le 29 janvier 2021

Conseil d'administration de l'université de La Rochelle : date non encore connue

Merci de renvoyer ce dossier en novembre 2020 à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

Sommaire

Renseignements administratifs	p. 3
Offre de formation à la rentrée 2021	p. 4
A) Construction de l'offre de formation	p. 4
1) Structures de concertation existantes	p. 4
2) Constitution d'un Groupe de travail académique spécifique	p. 4
3) Processus de construction de l'offre de formation	p. 5
4) Difficultés rencontrées pour la construction de l'offre de formation	p. 6
B) Description de l'offre de formation	p. 6
1) Eléments communs pour l'offre des deux universités	p. 6
2) Eléments propres à l'offre de l'université de Poitiers	p. 8
3) Eléments propres à l'offre de l'université de La Rochelle	p. 9
4) Description de la maquette MEEF 1er degré	p. 10
5) Description de la maquette MEEF 2nd degré	p. 11
6) Description de la maquette MEEF Encadrement éducatif	p. 13
7) Points de vigilance sur la mise en place et l'évolution du dispositif de formation	p. 14
Annexes A à H	p. 16
Equipes pédagogiques pluri-catégorielles	p. 24
A) Composition des équipes pédagogiques	p. 24
1) Enseignants chercheurs	p. 24
2) Enseignants du scolaire exerçant aussi devant des classes d'élèves	p. 24
3) Autres catégories d'enseignants	p. 24
B) Part des intervenants dans les équipes pédagogiques	p. 25
1) Présentation de l'existant	p. 25
2) Bilan et réflexions	p. 25
Annexes I à K	p. 27
Personnels formateurs affectés à l'INSPE	p. 30
Ventilation du temps global de formation dans les MEEF	p. 31
Annexes L	p. 32

Renseignements administratifs

Indiquer les coordonnées du directeur ou de la directrice de l'INSPE et des présidents ou présidentes du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur ou de la directrice de l'INSPE : **Mario COTTRON**

Coordonnées téléphoniques 05 49 36 22 21

Portable 06 61 49 94 31

Courriel : mario.cottron@univ-poitiers.fr

- Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut : **Michel FAYOL**

Coordonnées téléphoniques

Portable

Courriel : michel.fayol@uca.fr

- Nom du président ou de la présidente du COSP : **Nicolas VIBERT**

Coordonnées téléphoniques

Portable

Courriel : nicolas.vibert@univ-poitiers.fr

Offre de formation à la rentrée 2021

Décrire les modalités d'élaboration de cette offre entre les partenaires. Préciser les éventuelles difficultés rencontrées et les leviers envisagés collectivement par les partenaires pour les surmonter.

A) Construction de l'offre de formation

1) Structures de concertation existantes

Nous avons à l'INSPÉ les structures de concertation suivantes :

- les conseils de formateurs sur chacun des 3 sites rattachés à l'université de Poitiers (UP) comme sur le site de l'université de La Rochelle (ULR), université partenaire de l'INSPÉ. Ces conseils regroupent les équipes pédagogiques exerçant sur chacun des sites (enseignants en poste à l'INSPÉ, enseignants mis à disposition par le rectorat). Les réunions sont programmées toutes les 4 à 6 semaines.
- les journées banalisées, qui regroupent l'ensemble des enseignants rattachés à l'INSPÉ. Nous organisons habituellement 3 journées de ce type par année universitaire, mais nous avons depuis deux années adapté les emplois du temps pour multiplier ces échanges.
- les départements de formation, disciplinaires et transversaux (stage et recherche), se réunissent suivant leur propre calendrier et suivant un calendrier commun dans le cadre de l'élaboration de maquettes.
- les commissions consultatives, commissions pédagogique et scientifique. Ces commissions, dont la composition est cadrée par le règlement intérieur de l'INSPÉ, associent représentants des 4 établissements partenaires, ainsi que des membres des deux instances statutaires. Pour chacune des commissions, 5 réunions annuelles sont programmées. La commission pédagogique a été très mobilisée sur cette réforme, la commission scientifique plus ponctuellement.

Les deux instances statutaires (Conseil d'orientation scientifique et pédagogique et Conseil d'institut) avec une représentation de membres nommés par les 4 établissements partenaires et de membres élus (personnels et usagers) contribuent aussi à la réflexion sur la construction de la réforme de la formation initiale. En particulier le Conseil d'institut a validé le processus de construction de la nouvelle offre et ses grandes étapes.

2) Constitution d'un Groupe de travail académique spécifique

Nous avons souhaité, pour la mise en place de l'actuelle réforme, la création d'un groupe de travail académique spécifique. Au Conseil d'école de l'ÉSPÉ, dès le 4 avril 2019, la composition de ce groupe et le processus de construction des nouvelles maquettes associant structures de concertation existantes au sein de l'INSPÉ et ce groupe de travail académique étaient approuvés par le Conseil.

Ce groupe de travail comporte (**Annexe A**) 6 types de représentants :

- les responsables pédagogiques, porteurs des mentions MEEF de l'UP et de l'ULR, assesseure pédagogie de l'INSPÉ et responsable de la préprofessionnalisation en licence,

- les référents académiques en lien avec les MEEF et ayant en charge les principales problématiques éducatives,
- les représentants de la problématique des stages (à l'INSPÉ et au rectorat),
- les représentants universitaires de la formation et de l'innovation (documentation, numérique et recherche),
- les représentants de la pluridisciplinarité (pour le 1^{er} degré, enseignants dans les champs thématiques en lien avec la polyvalence à l'école, pour le 2nd degré, assesseurs à la pédagogie des composantes partenaires),
- la responsable scolarité de l'INSPÉ.

C'est au total dans une configuration plénière 35 membres, dont 11 représentants du rectorat. Ce groupe de travail peut se réunir en plénière, ou sur des aspects spécifiques se rapportant au 1^{er} degré ou au 2nd degré.

3) Processus de construction de l'offre de formation

Un calendrier très dense a été construit (**Annexes B et C**) qui permet un suivi régulier entre les travaux du groupe de travail académique et les différentes structures de concertation propres à l'INSPÉ. Il est à noter une intensification des réunions de concertation depuis la rentrée de septembre 2020.

La construction de la nouvelle offre de formation a fait l'objet d'une large concertation des équipes pédagogiques et ce malgré une situation contrainte depuis mars dernier obligeant chacun des acteurs à repenser ses activités d'enseignement et d'évaluation dans le cadre de la continuité pédagogique et des adaptations à mettre en œuvre.

Les propositions de maquettes sont partagées par l'ensemble des acteurs impliqués dans les MEEF (INSPÉ et UFR de l'UP partenaires, collègues de l'ULR qui porte 2 mentions MEEF). Le vote à l'unanimité d'un point d'étape qui avait été fait lors du dernier Conseil d'institut début octobre 2020 illustre cette adhésion générale à la nouvelle offre construite.

Un travail conséquent reste à réaliser pour préciser les contenus de formation et établir un syllabus cohérent faisant aussi apparaître où et quand les compétences sont évaluées, et de quelle façon. Ce travail n'aura de cohérence que s'il est mené dans le cadre d'une définition des contenus de formation prenant en compte le continuum de formation et l'organisation de la formation pour les premières années d'exercice des néo titulaires.

Dès que les conditions de mise en stage seront précisées (nombre de berceaux pour des alternances en responsabilité, pour des alternances en pratique accompagnée, localisation de ces berceaux), nous pourrons alors penser l'organisation de nos formations, la nécessité ou non de dédoubler certains enseignements pour différencier les contenus, les possibilités de dispenser certains enseignements transversaux sur nos sites délocalisés pour le 2nd degré comme c'est actuellement le cas pour les professeurs stagiaires.

Et nous devons penser, qu'au regard de la réalité des concours session 2022, un bilan de l'organisation de l'alternance pour l'année 2021, des retours de nos étudiants dans les conseils de perfectionnement, des ajustements de l'organisation et des contenus de cette nouvelle offre de formation seront certainement nécessaires pour la rentrée de septembre 2022.

4) Difficultés rencontrées pour la construction de l'offre de formation

Nous avons rencontré, comme chacun des 32 INSPÉ, de réelles difficultés à concevoir cette nouvelle offre de formation en raison de l'absence d'éléments de cadrage nationaux. Alors que la loi "Pour une École de la confiance" qui définit le cadre de la réforme de la formation initiale a été promulguée en juillet 2019, des textes essentiels n'ont été publiés que très tardivement ou ne sont pas encore stabilisés :

- L'arrêté fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters publié le 24 juillet 2020
- L'arrêté fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers publié le 25 novembre 2020
- Le cadre de gestion concernant le recrutement et l'emploi des contractuels alternants inscrits en MEEF fourni par des instructions datées du 27 novembre 2020
- La non publication à ce jour des arrêtés fixant les modalités d'organisation et les contenus des concours de recrutement
- L'absence à ce jour de « sujets zéro » permettant de lever certaines interrogations sur l'interprétation des contenus des concours

Il est, dans ce contexte, à souligner le fort engagement des responsables des mentions master MEEF des deux universités et de l'assesseure à la pédagogie de l'INSPÉ pour argumenter auprès des collègues, interpréter des textes nationaux toujours en construction, et maintenir l'objectif d'une formation mise en place à la rentrée prochaine. Comme il est à mentionner l'implication des équipes pédagogiques qui ont su se mobiliser et contribuer à l'offre de formation proposée.

B) Description de l'offre de formation

L'offre de formation est fournie dans 3 fichiers distincts :

- INSPÉ Poitiers – MEEF 1^{er} degré avec deux onglets (offre de l'UP et offre de l'ULR),
- INSPÉ Poitiers – MEEF 2nd degré avec 3 onglets (2 pour l'offre de l'UP, un pour celle de l'ULR),
- INSPÉ MEEF Encadrement éducatif avec un seul onglet, la mention n'étant portée que par l'UP.

1) Éléments communs pour l'offre des deux universités

Cadrage d'établissement

Depuis la masterisation de la formation initiale en 2010, les deux universités ont toujours recherché un cadrage d'établissement pour porter une offre cohérente entre mentions et parcours au sein de chacun de ces établissements.

La nouvelle offre de masters MEEF répondra au cadrage suivant :

- un volume global de 800h pour les mentions et parcours mono disciplinaires, un volume global de 850h pour les mentions et parcours bi ou pluri disciplinaires,
- une mutualisation de l'ensemble des enseignements non rattachés au disciplinaire (apports transversaux, recherche) pour les parcours de la mention MEEF 2nd degré.

Structuration des maquettes

Les unités d'enseignement (UE) qui structurent nos maquettes de master MEEF ont été construites comme de réels blocs de compétences (**Annexes D à H**). Pour les 3 mentions MEEF, une architecture comparable est proposée :

- des UE directement en lien avec le disciplinaire (contenus académiques et didactiques),
- une UE portant sur la connaissance de l'environnement scolaire et la transmission des valeurs,
- une UE rattachée à la maîtrise d'une LVE, cette UE sera non compensable,
- une UE propre à l'exercice professionnel,
- une UE se rapportant au développement professionnel du futur enseignant ou CPE.

Nous avons souhaité, autant que possible, alléger les évaluations, trop nombreuses dans nos masters MEEF actuels et dont le poids a été pointé du doigt lors de conseils de perfectionnement. Cela se traduit par un certain nombre d'évaluations se limitant à un quitus de présence, mais aussi par une volonté de proposer à l'UE certaines évaluations.

Par le jeu des coefficients rattachés à chaque EC au sein des UE, nous respectons le cadrage ministériel d'au moins 20 ECTS pour la formation à et par la recherche, et d'au moins 20 ECTS pour ce qui participe à l'exercice professionnel.

Organisation des stages

Le stage d'observation et de pratique accompagnée d'une durée de six semaines effectué en cours de première année de master prendra la forme de stages massés, permettant ainsi d'offrir à nos étudiants la possibilité d'en effectuer une partie dans une école ou un établissement à l'étranger (au sein des établissements français à l'étranger ou dans un établissement local). Ce sont actuellement 20% de nos étudiants du MEEF 1^{er} degré qui effectuent ces mobilités à l'étranger, et nous pouvons penser que le concours placé en deuxième année de master rendra attractive cette possibilité de mobilités pour les étudiants des deux autres masters MEEF.

Le stage en alternance (responsabilité ou pratique accompagnée) d'un volume équivalent à 12 semaines a été l'objet de beaucoup de débats. Les équipes pédagogiques impliquées dans les masters MEEF proposaient, comme dans la plupart des INSPÉ, un positionnement de ces stages sur les semestres 2 et 3. La principale raison de cette option était de permettre à nos étudiants pendant le semestre 4 d'être déchargé du travail spécifique en lien avec le stage et ainsi de préparer dans de bonnes conditions les épreuves des concours, d'avoir suffisamment de temps pour produire un mémoire de recherche significatif. Et le risque paraît grand de démissions d'un certain nombre d'étudiants qui souhaiteront privilégier la préparation aux concours si un stage était placé au semestre 4. L'académie a souhaité positionner la globalité de ce stage en deuxième année de master, les arguments principaux étant une continuité pédagogique assurée par un même étudiant sur toute l'année scolaire et la consolidation des gestes professionnels sur l'année qui précède la prise de poste enseignant ou personnel d'éducation stagiaire.

Volume du semestre 4

Le stage en alternance 1/3 temps ayant été positionné en M2, filé sur toute l'année, nous avons eu le souci dans ces conditions d'alléger le volume du semestre 4 pour laisser à nos étudiants un temps suffisant de travail personnel nécessaire en ce semestre très chargé (concours, mémoire). Alors que les trois premiers semestres ont un volume compris entre 210h et 250h selon les mentions MEEF, le volume du semestre 4 se limite à un volume de 130h à 160h étudiant. Seule la mention MEEF 2nd degré portée par l'ULR présente 4 semestres de volume équilibré, l'équipe pédagogique souhaitant

maintenir un volume d'enseignement conséquent au dernier semestre pour préparer les épreuves des concours.

Ventilation des temps de formation

La ventilation globale des temps de formation sur la durée des deux années du master respecte le cadrage inscrit dans le référentiel de formation pour chacune des mentions MEEF. La part de 10% consacrée aux spécificités locales de mise en œuvre de la formation porte sur des contenus parfois différents entre nos deux universités, traduisant ainsi un contexte local propre (ressources humaines, modalité de fonctionnement, partenariats particuliers) à chacun des établissements.

2) Eléments propres à l'offre de l'université de Poitiers

Cadrage spécifique aux masters

Cette offre de master MEEF s'inscrit aussi dans le cadrage spécifique des masters adopté pour la période de contractualisation 2018-2021 à l'UP :

- Pour les mentions MEEF 2nd degré et MEEF Encadrement éducatif, un volume maximal de 40% pour les enseignements dispensés en CM,
- Pour la mention MEEF 1^{er} degré, un volume maximal de 33% pour les enseignements dispensés sous forme de TP,
- Pour les trois mentions MEEF, un volume minimal de 100h étudiant traduisant des apports sous une modalité autre que les modalités classiques CM, TD ou TP (Autres pratiques pédagogiques – APP).

Précision sur l'EC "Projet interdisciplinaire"

La réalisation d'un projet interdisciplinaire et inter-degré est proposée à l'ensemble des étudiants de ces trois mentions MEEF avec des groupes composés d'étudiants des 3 mentions. L'objectif est de concevoir un projet d'éducation dans ou hors la classe, de mettre en œuvre une méthodologie adaptée, de travailler avec des partenaires identifiés, de coopérer entre pairs et de sensibiliser les futurs enseignants et personnels d'éducation à la richesse d'une démarche pluridisciplinaire pour la mise en œuvre d'un projet éducatif.

Précision sur l'EC "Options au choix"

Une option d'approfondissement de 20h est proposée en M2 pour les MEEF 1^{er} degré et 2nd degré à l'UP, seulement pour le MEEF 1^{er} degré à l'ULR, avec différentes offres transversales au choix des étudiants. Ces propositions pourront être organisées au niveau académique ou uniquement sur un site de formation selon les spécificités et l'environnement local. Nous envisageons les offres suivantes (cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par d'autres offres en cours de construction) ::

- Une préparation au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) fournira les principaux apports en lien avec le référentiel de compétences dédié : les spécificités de l'enseignement dans un contexte plurilingue, l'intégration de la dimension interculturelle dans sa pratique professionnelle, la compréhension des enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger. La pratique d'une langue étrangère, qui est évaluée au niveau des épreuves de certification, fait déjà l'objet d'une UE spécifique.

- L'ouverture vers l'international de nos formations se traduit par une politique très volontariste de l'INSPÉ avec actuellement un taux important de mobilité étudiante. Une offre de formation et de préparation à ces mobilités (comparaison des pratiques didactiques et pédagogiques et des systèmes éducatifs, éducation à la solidarité) et un accompagnement par une équipe experte dédiée sont proposés. Ces mobilités sont organisées vers une vingtaine d'établissements partenaires (établissements locaux et établissements français à l'étranger). Les étudiants de M1, candidats à ces mobilités, bénéficieront aussi de cette offre hors maquette de 1^{ère} année.
- Des journées thématiques, qui traitent d'une problématique éducative d'actualité et font intervenir enseignants universitaires, professionnels, experts, seront structurées en contenus scientifiques et ateliers d'analyse ou de mise en œuvre. Nous reprendrons des propositions déjà mises en place pour les actuels parcours adaptés de certains professeurs stagiaires : le numérique en appui à l'innovation pédagogique, les élèves à besoin éducatif particulier, les valeurs de la République, le nouveau cycle 3 - liaison CM2 / 6ème, les ruptures scolaires, l'égalité fille garçon à l'école, la spécificité pour la maternelle (spécifique pour le 1^{er} degré), l'orientation (spécifique pour le 2nd degré).
- Les éducations à (éducation à la santé, éducation au développement durable, éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République, éducation artistique et culturelle) permettront une appropriation des démarches éducatives mises en place de l'école au lycée et des dispositifs dédiés tels que les parcours éducatifs. Ce sera aussi l'occasion de montrer la contribution conjointe de nombreuses disciplines sur chacun de ces enseignements transversaux.
- Enseigner ailleurs et autrement aura pour objectif de montrer les possibilités d'enseignement dans des contextes et des situations spécifiques. L'inclusion scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés, des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs et les dispositifs d'accompagnement de ces élèves, l'école dans des structures adaptées (l'école à l'hôpital, l'école de la 2^{ème} chance) constituent des particularités qui seront analysées et les pédagogies alternatives nécessaires seront présentées.
- Le transfert recherche/pratique professionnelle permettra de montrer comment les équipes pédagogiques au sein d'une école ou d'un établissement peuvent travailler étroitement avec des équipes de recherche, être accompagnées pour répondre à une problématique ou un besoin spécifique. En lien avec le CARDIE de l'académie de Poitiers et à partir d'exemples concrets particulièrement innovants, il sera montré l'apport significatif d'une culture professionnelle de la recherche auprès des praticiens de terrain qui mettent en œuvre des démarches expérimentales, des évaluations rigoureuses des effets de leurs activités enseignantes.

3) Eléments propres à l'offre de l'université de La Rochelle

Cadrage spécifique d'établissement

Une part des volumes des maquettes doit apparaître comme des travaux en autonomie (TEA), ce qui de fait diminue le volume des enseignements en présentiel.

Spécificité de site

Une des spécificités de l'ULR qui a conduit à modifier sensiblement l'articulation des maquettes MEEF 1^{er} et 2nd degré, vient de l'organisation rochelaise pour ce qui concerne les enseignements. En effet, si ces maquettes intègrent enseignements disciplinaires et transversaux, tout comme à l'UP, la mise en œuvre se fait au sein d'équipes restreintes sans faire de distinction entre l'expertise qui relève de l'INSPE et / ou des UFR pour les mentions poitevines.

Une conséquence de cette spécificité de site se traduit par une organisation moins morcelée des contenus des UE, cette diminution du nombre d'éléments contributifs est particulièrement forte dans l'UE6, liée à la recherche pour les deux mentions MEEF portées par l'ULR.

Spécificité pour le MEEF 1^{er} degré

Si nous comparons les maquettes MEEF 1^{er} degré de ULR et de l'UP, les différences sont rares et la formation proposée très comparable. Les volumes d'enseignements en présentiel sont très proches si l'on prend en compte les volumes de TEA affichés dans les maquettes de l'ULR. Par exemple, les volumes des disciplines français ou mathématiques diffèrent de quelques heures seulement.

Spécificité pour le MEEF 2nd degré

Les disciplines contributives des sciences humaines et sociales pour l'éducation sont intégrées dans l'élément générique "Connaissance de l'élève et stratégies d'apprentissage " de l'UE3 "Connaitre le contexte institutionnel et professionnel". Le choix à l'UP a été d'associer ces disciplines contributives à l'UE en lien avec la formation par la recherche, mais les deux choix peuvent se justifier.

La spécificité de site se ressent particulièrement dans les enseignements relevant de la formation à la recherche et par la recherche. En fonction des parcours disciplinaires, les équipes de recherche de l'ULR contribuent à la formation théorique des étudiants et participent à leur initiation aux méthodes de recherche, débats épistémologiques et projets en cours.

4) Description de la maquette MEEF 1^{er} degré

Périmètre et localisation de l'offre de formation

Cette mention MEEF 1^{er} degré (850h) portée par l'UP est dispensée sur 3 sites de formation :

- Site d'Angoulême
- Site de Niort
- Site de Poitiers

L'ULR porte aussi cette mention pour un même volume, dispensée sur son campus.

Organisation des UE disciplinaires

Notre volonté d'une exigence de maîtrise suffisant des deux disciplines inscrites dans les savoirs fondamentaux à l'école, le français et les mathématiques, nous a conduit à placer ces disciplines dans deux UE différentes afin d'éviter toute compensation entre elles. Nous avons ainsi une UE relevant du champ des humanités (lettres, sciences humaines et arts) et une UE consacrée au champ des sciences (mathématiques, sciences et EPS). Au sein de chacune de ces UE, les évaluations par contrôle continu intégral seront coefficientées pour donner un poids prépondérant aux deux disciplines des fondamentaux.

Organisation de l'UE portant sur la connaissance de l'environnement scolaire

Cette UE a pour objectifs l'appropriation du contexte institutionnel, la connaissance de l'évolution de notre système éducatif, le partage des principes qui fondent notre République et la capacité à transmettre ces valeurs. La connaissance du système éducatif, l'usage professionnel qui peut être fait des outils et données numériques, la compréhension des différentes situations de communication par l'enseignant dans et hors la classe, constituent les apports principaux de cette UE.

Organisation de l'UE en lien avec la pratique professionnelle

L'élément "Conception de situations d'apprentissages disciplinaires", d'un volume de 98h, aura pour ventilation 24h pour le français, 24h pour les mathématiques et 10h pour l'anglais, les arts, l'histoire-géographie, l'EPS et les sciences.

L'élément "Exploitation et production de ressources numériques" permettra d'exercer la conduite de classe à l'aide d'outils de communication et de travail collaboratif, d'apprendre à travailler en pédagogie inversée, d'évaluer avec ces outils. Ces apports se feront dans le cadre d'apports intégrés discipline/numérique.

Organisation de l'UE en lien avec la recherche

Cette UE associe la formation à et par la recherche et les disciplines contributives des sciences humaines et sociales pour l'éducation (psychologie, sociologie, philosophie et sciences de l'éducation). L'inclusion scolaire et la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers sont intégrées dans l'UE dédiée à la pratique professionnelle lors de l'accompagnement de stage et de la conception de situations d'apprentissage, néanmoins il nous paraît indispensable d'identifier un contenu spécifique sur cette problématique spécifique. Ce contenu trouve naturellement place dans cette UE en lien avec la recherche.

Précision sur l'EC "Ressources locales"

Une démarche de projet s'appuyant sur la connaissance des ressources locales et leur exploitation pédagogique est reconduite. Il s'agit d'inventorier ces ressources pédagogiques locales dans l'environnement du lieu de stage et de coopérer avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. L'objectif est, sur la base du projet d'école, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, de croiser les approches des programmes dans le champ de la culture humaniste et scientifique.

5) Description de la maquette MEEF 2nd degré

Maquettes génériques

Les maquettes proposées sont des maquettes génériques qui répondent au cadrage commun des deux établissements (structuration identique, volumes globaux de 800h pour les parcours mono disciplinaires et de 850h selon les parcours pluri disciplinaires, mutualisation pour l'ensemble des parcours des apports transversaux).

Périmètre de l'offre de formation

L'offre de formation pour l'UP à la rentrée 2021 reprend le périmètre de son offre actuelle :

- Allemand (800h),
- Anglais (800h),
- Education musicale (800h),
- Education physique et sportive (850h),
- Espagnol (800h),
- Histoire/Géographie (850h),
- Italien (800h),
- Lettres (800h),
- Lettres/Histoire/Géographie (850h),
- Mathématiques (800h),
- Mathématiques/Physique/Chimie (850h),

- Philosophie (800h),
- Sciences économiques et sociales (850h),
- Sciences de la vie et de la Terre (850h),
- Sciences industrielles de l'ingénieur (850h),
- Sciences physiques et chimie (850h).

Pour l'ULR, le périmètre de son offre actuelle est aussi conservé :

- Histoire/Géographie (850h),
- Mathématiques (800h),
- Sciences de la vie et de la Terre (850h).

Organisation des UE disciplinaires

Nous avons choisi de proposer deux UE disciplinaires, permettant ainsi de différencier ces UE pour les parcours pluri disciplinaires et d'équilibrer le volume de chacune des UE au sein du master. L'intitulé même de ces UE "Maîtriser les savoirs pour enseigner" montre l'intégration entre savoirs disciplinaires et savoirs didactiques, ce qui se traduit aussi par une évaluation à la globalité de l'UE.

Organisation des autres UE

L'organisation des autres UE est analogue à celle décrite pour la mention MEEF 1^{er} degré, et les contenus sont comparables, adaptés aux futurs professeurs des collèges et des lycées.

Précision sur l'EC "Formation à et par la recherche"

La réforme nous oblige à penser cette formation sur les deux années du master, alors qu'actuellement la formation était scindée en deux blocs, relativement indépendants du fait des mobilités inter-académiques liées au caractère national des concours du 2nd degré : une formation disciplinaire en M1 et une formation en lien avec le terrain en M2.

Les prochaines semaines seront consacrées pour les équipes pédagogiques de l'UP à définir un cadrage précis des attendus de cette formation (aspects méthodologiques, définition de thématiques disciplinaires ou transversales, recueil de données dans le cadre du stage par alternance) permettant alors de faire un appel à contributions auprès d'une large communauté au sein de l'université et du rectorat. Cela nous permettra, après sélection par un comité pédagogique dédié, de disposer d'un panel de problématiques qui seront proposées début septembre aux étudiants de première année.

Précision sur l'EC "Connaissance de la diversité des élèves"

Les problématiques d'inclusion et de différenciation seront traitées à deux niveaux, l'acquisition au niveau des enseignements mutualisés d'une culture partagée des principes qui fondent l'école inclusive et l'appropriation des concepts qui y sont rattachés, le développement de pratiques pédagogiques adaptées en lien direct avec la discipline et la pratique professionnelle.

Attention particulière aux disciplines des lycées professionnels

Nous souhaitons faire évoluer sensiblement cette offre concernant les disciplines des lycées professionnels.

Les parcours relevant de ces disciplines ne sont actuellement pas ouverts en raison de l'absence de candidats (ou certaines années d'un nombre très insuffisant de candidats). Mais chaque année, nous avons dans ces disciplines un certain nombre de fonctionnaires stagiaires affectés dans notre académie qui sont en formation adaptée en lien avec notre M2.

La réforme qui repousse d'une année la passation du concours et donc de fait conduit à une titularisation des lauréats à Bac +6 risque d'être très pénalisante pour celles et ceux qui souhaitaient (souvent lors de reconversions) enseigner dans ces établissements.

Afin d'afficher une offre spécifique concernant cette voie professionnelle, nous proposons les deux adaptations suivantes :

- regrouper au sein d'un même parcours « Enseignement général des lycées professionnels » les parcours Mathématiques/Physique/Chimie, Lettres/Histoire/Géographie et Lettres/Anglais (nous accueillons aussi des stagiaires dans cette spécialité actuellement alors que nous ne portons pas ce parcours). Les enseignements disciplinaires pourraient en partie être mutualisés avec ceux des parcours des lycées généraux, en partie organisés au niveau de la région Nouvelle Aquitaine avec les INSPE de Bordeaux et Limoges. La préparation et l'accompagnement des stages seraient réalisés par des collègues du rectorat comme c'est actuellement le cas.
- préparer aux concours industriels des lycées professionnels en élargissant le parcours « Sciences industrielles de l'ingénieur/Sciences et techniques industrielles ». Actuellement le parcours prépare à 4 options du CAPET STI2D et les enseignants savent différencier leurs interventions sans surcoût de la formation. Nous pourrions aussi accueillir des étudiants souhaitant préparer les CAPLP Génie électrique, Génie industriel et Génie mécanique.

Ces deux adaptations, à coût constant pour l'établissement, peuvent participer à attirer des étudiants se destinant à l'enseignement dans les lycées professionnels.

6) Description de la maquette MEEF Encadrement éducatif

Portage de cette mention

Seule l'UP porte la mention MEEF Encadrement éducatif.

Organisation de l'UE en lien avec les savoirs

Cette UE fait appel aux savoirs de référence indispensables au futur CPE mais est aussi particulièrement centrée sur la préparation aux épreuves écrites d'admissibilité du concours (dissertation et étude de dossier). Enfin, cette UE a une dimension méthodologique importante et constitue le cadre privilégié pour entraîner les étudiants à mettre en forme, construire, argumenter et organiser leur propos.

Organisation de l'UE en lien avec le contexte institutionnel et professionnel

Les différents apports précisent l'organisation du système éducatif français et ses principaux enjeux tout en articulant la place et le rôle du CPE au sein de l'institution scolaire au regard des textes qui régissent sa fonction. Le fonctionnement d'un établissement public local d'enseignement et ses acteurs et partenaires, la connaissance des principaux dispositifs d'accompagnement des élèves, l'environnement juridique de la vie scolaire, constituent les contenus essentiels de cette UE.

Organisation de l'UE en lien avec la pratique professionnelle

Comme pour les autres mentions MEEF, nous retrouvons un fort volume consacré à la pratique par l'analyse de situations professionnelles et l'accompagnement du stage. Une initiation au travail en collaboration avec les enseignants au travers d'un projet interdisciplinaire (coopération avec les étudiants des deux autres mentions MEEF, méthodologie de la démarche de projet) vise à inscrire l'action du futur CPE dans une démarche d'établissement intégrant service de la vie scolaire et volet éducatif.

Organisation de l'UE en lien avec le développement de sa pratique réflexive

La formation par la recherche doit permettre au futur CPE de renforcer son goût pour la culture scientifique (particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la socialisation) et d'entraîner une posture réflexive et critique. S'agissant des questions de scolarisation, de socialisation et d'apprentissage, cette UE apporte un socle de connaissances dans le domaine de la sociologie, de la psychologie, de la philosophie et de l'histoire. Elle permet parallèlement d'étudier les grands enjeux de l'éducation, les politiques éducatives (et leur territorialisation), les évolutions contemporaines de l'institution scolaire et leurs conséquences sur le fonctionnement des établissements. La contribution d'acteurs de terrain engagés dans des actions expérimentales ou innovantes en matière de scolarisation illustre comment peuvent être repensées et transformées les pratiques professionnelles ordinaires.

7) Points de vigilance sur la mise en place et l'évolution du dispositif de formation

Dans les mois à venir, les équipes pédagogiques vont poursuivre le travail de formalisation des contenus et préparer leur mise en œuvre pour la rentrée prochaine à la fois en M1 et en M2, et vont devoir construire l'alternance et son accompagnement. Pourtant, de fortes inquiétudes persistent quant à la pérennité du dispositif que nous finalisons.

Stage en alternance

Au moment où nous déposons ce dossier, les berceaux des stages en alternance pour la rentrée 2021, dans notre académie comme au niveau national, restent inconnus en nombre et lieu pour toutes les mentions. En revanche, nous savons que les stages en responsabilité ne vont concerner qu'une très faible partie de nos étudiants. Il sera dans ces conditions difficile de maintenir l'intérêt et donc l'engagement des étudiants dans une formation en alternance où la configuration de pratique accompagnée sera très majoritairement offerte. Et l'anticipation souhaitée pour adapter nos capacités d'accueil à l'entrée de nos M1, qui nécessiterait une vision à 2 ans du nombre des berceaux de stage, est pour le moment impossible.

Il sera souhaitable d'effectuer en fin d'année universitaire 2021-2022 un bilan précis de ces stages par alternance, auprès de nos étudiants dans le cadre des conseils de perfectionnement, auprès des tuteurs des écoles et établissements et des référents INSPÉ, pour nous assurer que le positionnement choisi de ces stages sur la globalité du M2 n'est préjudiciable ni à la quantité de travail demandée aux étudiants pour le concours et le mémoire, ni à son engagement dans son exercice professionnel auprès des élèves.

Plus particulièrement dans le cas du MEEF 1^{er} degré, les équipes pédagogiques, à Poitiers comme majoritairement en France, considèrent que des stages 1/3 temps massés seraient le plus opérant et permettraient une connaissance des différents contextes d'enseignement et une meilleure appropriation du projet d'école. Cette modalité pouvait s'accorder avec la libération des enseignants en poste pour des temps de formation, mais aussi pour répondre à l'objectif d'un tiers de formateurs terrain intervenant dans la formation. Ce sont des stages filés, vraisemblablement pour compléter des décharges de directeurs d'école et de PEMF, qui seront offerts à nos étudiants. Nous espérons que la configuration strictement filée pour le 1^{er} degré pourra être retravaillée afin de permettre au moins une part massée et ainsi augmenter encore son intérêt pour la formation des étudiants et potentiellement dégager du temps pour une ambitieuse formation continue et continuée des enseignants du premier degré.

Attractivité du MEEF 2nd degré

Il est à craindre qu'à moyen terme les étudiants se destinant à devenir enseignants privilégient un master autre que le master MEEF. Et cette crainte concerne plus particulièrement l'attractivité du MEEF 2nd degré. Au nombre de stages en responsabilité bien inférieur aux effectifs de nos masters

MEEF va s'ajouter le choix fait au niveau ministériel d'un temps d'exercice entier pour les lauréats concours issus des MEEF alors que les stagiaires provenant d'autres masters seront affectés à mi-temps. Comme la formation au métier conserve une nécessaire formation disciplinaire forte, d'autres masters disciplinaires deviennent attractifs : ils ne présenteront pas les problèmes sus cités et permettront en outre une préparation de l'agrégation, ainsi que la possibilité de se tourner vers d'autres métiers en cas d'échec au concours. La possibilité d'une désaffection massive pour le MEEF 2nd degré est réelle. Dans le cas du MEEF 1^{er} degré, la spécificité pluridisciplinaire et la place de la polyvalence conduira probablement à maintenir l'intérêt de ce master aux yeux des étudiants.

Annexe A

Composition du Groupe académique de travail

1 ^{er} degré (Membres experts du 1 ^{er} degré)	1 ^{er} et 2 nd degré (Membres experts de champs transversaux)	2 nd degré (Membres experts du 2 nd degré)	
La Resp. MEEF 1 ^{er} degré UP	Le Resp. Com. Péda. INSPÉ	Le Resp. MEEF 2 nd degré UP	← Responsables pédagogiques
Le Resp. MEEF 1 ^{er} degré ULR	Le Resp. Prépro UP	Le Resp. MEEF 2 nd degré ULR	
		Le Resp. MEEF Encad. Educ. UP	
1 IENA	Le référent académique laïcité	Le Référent 2 nd degré Rectorat	← Référents académiques
La Référente 1 ^{er} degré Rectorat	Le délégué académique prévention du décrochage-insertion-Illettrisme	1 IA-IPR	
	1 DASEN	1 IEN-ET	
	Le Référent INSPÉ auprès de la rectrice		← Responsables stages
1 Resp. INSPÉ Stage		1 Resp. INSPÉ Stage	
1 CPC PEMF		1 Formateur académique	
	Documentation		← Formation et innovation
	Numérique		
	Recherche (4 EC dans des domaines différents)		
4 enseignants INSPÉ pour la polyvalence (Sciences, arts, EPS, SHS)		4 assesseurs pédagogie des UFR partenaires UP (UFR LL, UFR SFA, UFR SHA, FSS)	← Formation et pluridisciplinarité
	La Resp. scol INSPÉ		
(10 personnes)	(13 personnes)	(12 personnes)	← Scolarité

Date de réunion	Structure	Travail effectué
04/04/2019	Conseil d'Ecole	Composition du Groupe de travail, Présentation du protocole de concertation
11/04/2019	Commission pédagogique	Mise en place du protocole, Définition des objectifs du Groupe de travail
12/04/2019	Groupe de travail académique	Présentation par la Com Péda, Mise en place des objectifs et du calendrier
Fin mai	Conseils des formateurs	Retours du groupe de travail sur sites - propositions/remarques des sites
05/06/2019	Conseil de perfectionnement	Bilan formation par les étudiants, Retour enquête sur la formation
06/06/2019	Commission pédagogique	Travail sur les retours des sites et du groupe
20/06/2019	Groupe de travail académique	Retours d'expérience sur la construction d'une maquette par approche compétences
01/07/2019	Conseils des formateurs	Préparation de la rentrée
02/07/2019	Journée banalisée ÉSPÉ	Bilan de la maquette existante, diversité des pratiques de formation
20/09/2019	Commission pédagogique	Présentation des modalités de formation et des textes de référence de la loi du 28/07/2019
dates suivant le site	Conseils des formateurs	Appropriation des textes de référence de la réforme
08/10/2019	Journée banalisée INSPÉ	Travail sur le référentiel de formation (Objectifs, Axes)
17/10/2019	Groupe de travail académique	Travail sur débouchés des MEEF, sur le stage en M2, sur le référentiel de formation
07/11/2019	Commission pédagogique	Bilan des travaux
13/11/2019	Assises rectorat/INSPÉ	Réflexion sur quelques enjeux de formation
dates suivant le site	Conseils des formateurs	Retours du groupe de travail sur sites - propositions/remarques des sites
15/11/2019	Groupe de travail académique	Réflexion sur formation par la recherche et par l'analyse de pratiques (6h)
dates suivant le site	Conseils des formateurs	Retours du groupe de travail sur sites - propositions/remarques des sites
02/12/2019	Journée banalisée INSPÉ	Mise en œuvre du référentiel de formation pour 1er degré
16/12/2019	Groupe de travail académique	Analyse éléments concours, ateliers 1er degré et 2nd degré
dates suivant le site	Conseils des formateurs	Retours du groupe de travail et de la journée banalisée sur sites - propositions/remarques
16/01/2020	Groupe de travail académique	Réflexion sur la construction maquette 1er degré en fonction des scénarii d'alternance
23/01/2020	Commission pédagogique	Bilan des travaux
03/02/2020	Groupe de travail académique	Réflexion spécifique 1er degré sur les profils professionnels du réf. de formation
07/02/2020	Conseil d'Institut	Proposition du maintien de l'offre actuelle pour la rentrée de septembre 2020
20/02/2020	Journée banalisée INSPÉ	Travail spécifique sur organisation des contenus en lien avec référentiel de formation
13/03/2020	Groupe de travail académique	Réunion annulée
17/03/2020	Commission pédagogique	Réunion annulée
mi mars-mi mai	Conseils des formateurs	Continuité pédagogique - 2/3 conseils par semaine
19/05/2020	Commission pédagogique	Bilan continuité pédagogique, adaptation des évaluations
27/05/2020	Conseil d'Institut	Examen du dossier DGESIP mai 2020
10/06/2020	Journée banalisée INSPÉ	Analyse diversité des modalités pédagogiques pratiquées
06/07/2020	Journée banalisée INSPÉ	Propositions de modalités pédagogiques pour rentrée 2020

Ordre du jour consacré à
situation exceptionnelle

Ordre du jour consacré à
situation exceptionnelle

Annexe C

Processus de construction de l'offre

Date de réunion	Structure	Travail effectué
15/07/2020	Groupe de travail académique	Structuration des lieux et temps de stage
16/07/2020	Groupe de travail académique	Alternance et réflexion sur les berceaux pour chaque discipline
10/09/2020	Journée banalisée INSPÉ	Travail sur la cohérence des UE de la maquette MEEF 1er degré
11/09/2020	Réunion spécifique INSPE/Rectorat	Réflexion sur les conditions et l'organisation de l'alternance
25/09/2020	Com pédagogique et Com scientifique	Réflexion sur l'articulation Recherche/Formation
29/09/2020	2nd degré Resp parcours et assesseurs péda.	Analyse du référentiel de formation et des contenus des nouveaux concours
06/10/2020	Conseil d'Institut	Examen de l'état d'avancement des maquettes
06/10/2020	Réunion spécifique INSPE/Rectorat	Réflexion sur la formation d'un vivier de collègues du 1er degré pour intervenir en MEEF
08/10/2020	2nd degré Resp parcours et assesseurs péda.	Recherche d'un cadrage d'établissement pour la mention MEEF 2nd degré
16/10/2020	2nd degré Resp parcours et assesseurs péda.	Proposition d'un cadrage et d'une articulation disciplinaire/professionnel
19/10/2020	Journée banalisée INSPÉ	Travail sur la cohérence des UE de la maquette MEEF 1er degré
23/10/2020	Commission pédagogique	Réflexion sur les conditions et l'organisation de l'alternance
13/11/2020	Groupe de travail académique	Etat d'avancement des maquettes et échanges sur l'organisation de l'alternance
17/11/2020	2nd degré Ens. du transversal	Réflexion sur le contenu des enseignements transversaux
23/11/2020	2nd degré Resp parcours et assesseurs péda.	Travail sur la cohérence des UE de la maquette MEEF 2nd degré
dates suivant le site	Conseils des formateurs	Travail sur les maquettes et l'articulation disciplinaire/professionnel
03/12/2020	2nd degré Ens. du transversal	Modalité d'enseignements et évaluations des enseignements transversaux
04/12/2020	2nd degré Ens. Référents des étudiants	Modalité d'enseignements et évaluations des enseignements professionnels
11/12/2020	2nd degré Assesseurs péda.	Derniers arbitrages et finalisation de la maquette MEEF 2nd degré
04/01/2021	Journée banalisée INSPÉ	Derniers arbitrages et finalisation de la maquette MEEF 1er degré
21/01/2021	CFVU UP	Examen des maquettes MEEF
27/01/2021	Conseil d'Institut	Examen des maquettes MEEF
05/02/2021	CA UP	Examen des maquettes MEEF
09/02/2021	Commission pédagogique	Finalisation des syllabus de formation Construction de l'alternance et de son accompagnement
24/02/2021	Journée banalisée INSPÉ	
29/03/2021	COSP	
dates suivant le site	Conseils des formateurs	
dates suivant le site	Equipes pédagogiques	
02/04/2021	Commission pédagogique	
08/04/2021	Conseil d'Institut	
date suivant le site	Conseils des formateurs	
date suivant le site	Equipes pédagogiques	
28/05/2021	COSP	
04/06/2021	Journée banalisée INSPÉ	
08/06/2021	Conseil d'Institut	
17/06/2021	Commission pédagogique	

MEEF 1er Degré	volume	mutualisation	ECTS
UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1	175		18
EC1 : Enseignements artistiques	46		
EC2 : Français	83		
EC3 : Histoire-Géographie / EMC	46		
UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2	175		18
EC1 : EPS	46		
EC2 : Mathématiques	83		
EC3 : Sciences	46		
UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative	82		12
EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE	30		
EC2 : Culture numérique professionnelle	15		
EC2 : EMI	7		
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	30		
UE4 - Concevoir, mettre en oeuvre et interroger ses pratiques et leurs effets	201		30
EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers de pratique pédagogique	42		20
EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	98		
EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	25		
EC4 : Analyse réflexive de la pratique	36		
UE5 - Contribuer à son développement professionnel	50		6
EC1 : Ressources locales	15		
EC2 : Projet inter-disciplinaire	15	2 nd D et EE	
EC3 : Options au choix	20	2 nd D	
UE5 bis : Maîtriser une LVE pour l'enseigner	36		6
EC1 : LVE et sa didactique	36		
UE6 - Se former par la recherche	131		30
EC1 : Initiation à la recherche	44		20
EC2 : Recherche documentaire et veille informationnelle	5		
EC3 : SHSE - Psychologie de l'éducation	15		
EC3 : SHSE - Sociologie de l'éducation	15		
EC3 : SHSE - Sciences de l'éducation	15		
EC4 : SHSE - Philosophie	15		
EC5 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	22		

MEEF 1er Degré	volume	mutualisation	ECTS
UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1	183		18
EC1 : Enseignements artistiques	48		
EC2 : Français	87		
EC3 : Histoire-Géographie / EMC	48		
UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2	183		18
EC1 : EPS	48		
EC2 : Mathématiques	87		
EC3 : Sciences	48		
UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative	81		12
EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE	30		
EC2 : Culture numérique professionnelle	15		
EC2 : EMI	6		
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	30		
UE4 - Concevoir, mettre en oeuvre et interroger ses pratiques et leurs effets	213		30
EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers de pratique pédagogique	42		20
EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	111		
EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	24		
EC4 : Analyse réflexive de la pratique	36		
UE5 - Contribuer à son développement professionnel	45		6
EC1 : Enseigner à l'école maternelle	15		
EC2 : Projet inter-disciplinaire	12		
EC3 : Options au choix	18		
UE5 bis : Maîtriser une LVE pour l'enseigner	36		6
EC1 : LVE et sa didactique	36		
UE6 - Se former par la recherche	108		30
EC1 : Initiation à la recherche	54		20
EC3 : Sciences cognitives	15		
EC3 : Psychologie de l'éducation	15		
EC4 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	24		

MEEF 2nd Degré	Volume	Mutualisation	ECTS
UE1 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 1	143 mono. (168 pluri.)		24
EC1 : Savoirs académiques 1.1	77		
EC2 : Savoirs académiques 1.2	54		
EC3 : Didactique des disciplines 1	12		
UE2 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 2	143 mono. (168 pluri.)		24
EC1 : Savoirs académiques 2.1	77		
EC2 : Savoirs académiques 2.2	54		
EC3 : Didactique des disciplines 2	12		
UE3 : Connaître le contexte institutionnel et professionnel	50		9
EC1 : Ethique	10	mention	
EC2 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	20	mention	
EC3 : Culture numérique professionnelle	10	mention	
EC4 : Agir dans un cadre institutionnel	10	mention	
UE4 : Maîtriser une LVE	36		6
EC1 : Maîtrise linguistique (Anglais - Espagnol)	36	mention	
UE5 : Mettre en œuvre son enseignement	200		27
EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	10		20
EC2 : Stratégies d'enseignement, conception de situations d'apprentissages	64		
EC3 : Outils numériques transversaux pour enseigner	10		
EC4 : Accompagnement de stage et analyse réflexive de pratique	61		
EC5 : Prise en compte de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	8		
EC6 : Prise en compte de la diversité des élèves : Les différents types d'évaluation	8		
EC7 : Coopération au sein de la communauté éducative : Projet interdisciplinaire et partenarial	15	1 ^{er} D et EE	
EC8 : Coopération au sein de la communauté éducative : Continuum Inter-cycle et inter-degré	6	EE	
EC9 : Coopération au sein de la communauté éducative : Interdisciplinarité	6		
EC10 : LVE (pour l'enseignement de la discipline)	12		
UE6 : Se former par la recherche et construire son identité professionnelle	228		30
EC1 : Formation à et par la recherche	60	mention	20
EC2 : Méthodologie de la recherche documentaire et veille informationnelle	4	mention	
EC3 : SHSE : Psychologie de l'éducation	10	mention	
EC4 : SHSE : Sociologie de l'éducation	10	mention	
EC5 : SHSE : Sciences de l'éducation	10	mention	
EC6 - Spécificité disciplinaire	80		
EC7 : Connaissance de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	14	mention	
EC8 : Evaluation de l'efficacité de son enseignement	10	mention	
EC9 : Développer ses compétences numériques professionnelles	10	mention	
EC10 : Options au choix	20	1 ^{er} D	

MEEF 2nd Degré	Volume	Mutualisation	ECTS
UE1 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 1	128 mono. (153 pluri.)		22
EC1 : Enseignements disciplinaires de référence 1	128		
UE2 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 2	128 mono. (153 pluri.)		22
EC1 : Enseignements disciplinaires de référence 2	128		
UE3 : Connaître le contexte institutionnel et professionnel	144		20
EC1 : Cadre de référence éthique	36	<i>mention</i>	
EC2 : Connaissance de l'élève et stratégies d'apprentissage	66	<i>mention</i>	
EC3 : Culture numérique	42	<i>mention</i>	
UE4 : Maîtriser une LVE	36		4
EC1 : Maîtrise linguistique (Anglais)	36	<i>mention</i>	
UE5 : Mettre en œuvre son enseignement	183		26
EC1 : Didactique de la discipline, outils pédagogiques et méthodologiques	69		
EC2 : Conception, organisation de situations d'apprentissage	66		
EC3 : Maîtrise des programmes et des enseignements	15		
EC4 : Evaluations disciplinaire	21		
EC5 : Inclusion-différenciation disciplinaire	12		
UE6 : Se former par la recherche et développer sa pratique réflexive	181		26
EC1 : Spécialisation disciplinaire	45		
EC2 : Méthodologie et recherche appliquée	70		
EC3 : Mémoire spécificité contexte local	66		

MEEF Encadrement Educatif	Volume	Mutualisation	ECTS
UE1 Maîtriser les savoirs	124		18
EC1 : Savoirs académiques 1	44		
EC2 : Savoirs académiques 2	44		
EC3 : Savoirs académiques 3	36		
UE2 Connaître le contexte institutionnel et professionnel	140		24
EC1 : Cadre de référence et éthique			
> Connaissance du système éducatif	10		
> Organisation système éducatif	42		
> Dispositifs en EPLE	16		
> Droit de la vie scolaire	18		
> Partenaires de l'EPLE	24		
EC2 : Usage responsable du numérique	20		
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	10		
UE3 Maîtriser une LVE	24		6
EC1 : Maîtrise linguistique	24		
UE4 Mettre en œuvre sa pratique professionnelle	165		33
EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	30		
EC2 : Pratiques de terrain	48		
EC3 : Savoirs et postures professionnelles	54		
EC4 : Coopération au sein de la communauté éducative			
> Projet interdisciplinaire et partenarial	15	1 ^{er} D et 2 nd D	
> Continuum inter-cycle et inter degré	6	2 nd D	
EC5 : Usage professionnel d'une LVE	12		
UE5 Construire son identité professionnelle et développer sa pratique réflexive	347		39
EC1 : Analyse réflexive de la pratique	64		
EC2 : Formation par la recherche	80		
EC3 : Outils de développement professionnel			
> Recherche documentaire et veille informationnelle	21		
> Entretien et conduite de réunion	42		
EC4 : Connaissance de l'élève			
> Psychologie de l'éducation	21		
> Sociologie de l'éducation	44		
> Grandes problématiques éducatives	51		
EC5 : Recherches actions	24		

Equipes pédagogiques pluri-catégorielles

A) Composition des équipes pédagogiques

Au sein des masters MEEF, les équipes pédagogiques sont pluri-catégorielles, impliquant personnels en poste à l'université (de l'INSPÉ et des composantes partenaires), personnels rattachés à l'académie et professionnels hors éducation particulièrement pour la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation.

1) Enseignants chercheurs

Les enseignants chercheurs sont en poste dans l'une des deux universités, affectés pour l'UP à la composante INSPÉ ou dans une des composantes partenaires des MEEF (UFR Lettes et Langues, UFR Sciences Fondamentales et Appliquées, UFR Sciences Humaines et Arts ou Faculté des Sciences du Sport), affectés pour l'ULR dans les deux composantes impliquées dans les MEEF (Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines ou Faculté des Sciences et Technologies).

2) Enseignants du scolaire exerçant aussi devant des classes d'élèves

Nous distinguons 3 catégories selon les statuts de ces enseignants :

- Les professeurs des écoles
On retrouve les PEMF mis à disposition par le rectorat, les enseignants du 1^{er} degré en service partagé ainsi que les vacataires qui exercent dans le 1^{er} degré.
- Les professeurs des collèges et des lycées
On retrouve les FA mis à disposition par le rectorat, les enseignants du 2nd degré en service partagé dans chacune de nos deux universités ainsi que les vacataires qui exercent dans le 2nd degré.
- Les conseillers principaux d'éducation
On retrouve les CPE exerçant en service partagé ainsi que les CPE qui effectuent des vacations dans nos formations.

Au niveau académique, les personnels mis à disposition par le rectorat pour l'INSPÉ représentent 10 ETP (5 ETP de statut 1^{er} degré, 5 ETP de statut 2nd degré).

Au niveau des services partagés (collègues du scolaire en poste pour partie dans l'académie, et pour partie salariés par l'université), l'UP dispose de 14ETP et l'ULR de 1,5 ETP.

3) Autres catégories d'enseignants

Sous cette appellation, nous avons distingué :

Les enseignants affectés à temps complet dans l'une des deux universités, qu'ils aient un statut de professeur des écoles, de professeur de collège ou de lycée, de conseiller principal d'éducation.

Les intervenants autres, qui peuvent être en poste dans l'académie mais n'exercent pas face à des élèves (conseillers pédagogiques, personnels de direction et personnels d'inspection), qui peuvent être des partenaires de l'éducation nationale ainsi que des professionnels d'autres secteurs d'activité.

B) Part des intervenants dans les équipes pédagogiques

1) Présentation de l'existant

La part des intervenants pour les trois mentions est donnée en annexes (*Annexes I et J*). Si quelques évolutions sont à constater entre l'année en cours et les années précédentes pour le MEEF 1^{er} degré, la part des intervenants pour les deux autres mentions reste constante. Il ne nous est pas possible, au moment de la rédaction de ce dossier, de réaliser des projections sur ce que serait la part des différentes catégories d'intervenants dans la mise en œuvre des nouvelles maquettes.

Il est à remarquer pour les deux universités une part des intervenants de statut 1^{er} degré exerçant aussi face à des élèves bien inférieure au 1/3 des interventions (part comprise entre 7% pour l'UP et 8% pour l'ULR sur l'année 2020-2021). Une part importante d'interventions de collègues du 2nd degré exerçant aussi face à des élèves est à souligner (24% pour l'UP et 27% pour l'ULR sur cette même année).

Pour les mentions MEEF 2nd degré et MEEF Encadrement éducatif, le seuil des 33% est atteint.

Il est à remarquer selon les parcours du MEEF 2nd degré (*Annexe K*) des parts variables d'intervention de collègues du 2nd degré exerçant aussi face à des élèves (allant de 10% à 71% pour les parcours portés par l'UP, de 31% à 45% pour les parcours portés par l'ULR sur l'année 2019-2020). Ces variations peuvent s'expliquer par un potentiel important de permanents (enseignants chercheurs ou enseignants d'autre statut) existant au sein de l'université dans ces parcours à plus faible taux d'interventions du scolaire.

2) Bilan et réflexions

Pour les mentions MEEF 2nd degré et MEEF Encadrement éducatif, nous atteignons le seuil de 33% d'intervenants exerçant aussi devant une classe, même si pour le MEEF 2nd degré, cette part d'intervenants peut être variable selon les parcours.

Pour la mention MEEF 1^{er} degré, la part d'intervention de professeurs des écoles exerçant aussi face à une classe est inférieure à 10%. La part des intervenants de statut 2nd degré est non négligeable, dépassant 20% des contributeurs pour l'ULR comme pour l'UP.

Avec un volume de 9200h pour l'UP, de 4050h pour l'ULR, il faudrait un volume d'intervention des personnels professeurs des écoles respectivement de 3000h et de 1300h pour atteindre le seuil des 33%. Ce sont des volumes conséquents, qui ne peuvent être atteints dans l'immédiat.

Une réflexion est engagée avec le rectorat et les deux universités pour examiner les solutions nous permettant à moyen terme de tendre vers ce seuil :

- Actuellement, les interventions de nos collègues du 1^{er} degré concernent essentiellement des contenus transversaux ou en lien direct avec l'exercice du métier et l'accompagnement de stage. Les interventions dans des champs disciplinaires sont beaucoup moins nombreuses.
- L'activité de formateur d'adultes au sein des équipes pédagogiques de niveau master requiert des compétences et des connaissances spécifiques, ainsi qu'une approche réflexive de son enseignement. Il nous apparaît nécessaire de mettre en place une formation dédiée pour constituer un vivier de personnels du 1^{er} degré ayant vocation à intervenir dans cette mention MEEF. Cette formation serait étayée par la recherche, par l'appropriation de la méthodologie scientifique et par la compréhension des transferts de la recherche vers la pratique professionnelle. Nous pouvons penser par exemple à la participation de ces collègues à des recherches collaboratives qui sont développées au sein de l'INSPE assimilables à des dispositifs Recherche / Action / Formation, mais aussi à des formations par la recherche à initier en lien avec les laboratoires d'adossement de notre master. Cette démarche d'acculturation à une activité scientifique pourrait être développée au sein de la région Nouvelle Aquitaine en lien avec les INSPE de Bordeaux et de Limoges.

- Nous savons tout le profit pour un futur praticien de bénéficier de co-interventions entre formateurs aux compétences complémentaires. Ce type de modalité d'enseignement serait à privilégier, mais nous savons que la valorisation en temps de service est bien insuffisante au regard du travail spécifique de préparation et de concertation lorsque l'animation d'un enseignement est partagée.
- C'est une vision plus globale au niveau du continuum de formation que nous devons préciser, pour définir la formation spécifique à dispenser aux néo titulaires, pour envisager le cadre des contributions possibles des enseignants du supérieur pour la formation des collègues dans les premières années d'exercice. Il sera alors plus cohérent de concevoir la part d'intervention des différentes catégories de personnels au sein de la formation initiale et continuée des professeurs des écoles.

Annexe I

Part des interventions dans l'offre de formation MEEF Université de Poitiers

Université de Poitiers		Master MEEF 1 ^{er} degré				Master MEEF 2 nd degré*						Master MEEF encadrement éducatif			
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2019-2020	2020-2021	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2
Part assurée par des enseignants chercheurs		22%	19%	20%		29%	Min : (parcours « EPS ») 3% Max : (parcours « Physique ») 62%	26%	Min : (parcours « EPS ») 3% Max : (parcours « Physique ») 56%	26%		17%	28%	28%	
Part assurée par des professeurs des écoles en poste		8%	7%	7%			Min : Max :		Min : Max :						
Part assurée par des enseignants du 2 nd degré en poste		17%	20%	24%		41%	Min : (parcours « Ens. Music. ») 13% Max : (parcours « SII ») 69%	40%	Min : (parcours « Italien ») 10% Max : (parcours « SII ») 71%	40%					
Part assurée par des CPE en poste							Min : Max :		Min : Max :			53%	45%	45%	
Part des autres catégories	Permanents	52%	50%	47%		27%	Min : (parcours « Physique ») 6% Max : (parcours « EPS ») 66%	29%	Min : (parcours « SVT ») 6% Max : (parcours « EPS ») 70%	34%		16%	17%	27%	
	Autres	1%	4%	2%		3%	Min : (parcours « SII ») 1% Max : (parcours « Espagnol ») 7%	5%	Min : (parcours « Lettres ») 2% Max : (parcours « Italien ») 29%			14%	10%		
TOTAL		100%	100%	100%		100%		100%		100%		100%	100%		

Annexe J

Part des interventions dans l'offre de formation MEEF Université de La Rochelle

Université de La Rochelle		Master MEEF 1 ^{er} degré				Master MEEF 2 nd degré*					
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	Prévisionnel : nouvelle maquette	2018-2019	2018-2019	2019-2020	2019-2020	2020-2021	Prévisionnel : nouvelle maquette
					M1 + M2						M1 + M2
Part assurée par des enseignants chercheurs		3%	3%	5%		45%	Min : (parcours «SVT ») 30% Max : (parcours « Maths ») 54%	44%	Min : (parcours «SVT ») 29% Max : (parcours « Maths ») 53%	44%	
Part assurée par des professeurs des écoles en poste		12%	8%	8%			Min : Max :		Min : Max :		
Part assurée par des enseignants du 2nd degré en poste		4%	9%	27%		32%	Min : (parcours «Maths ») 24% Max : (parcours «SVT ») 41%	36%	Min : (parcours «Maths ») 31% Max : (parcours «SVT ») 45%	36%	
Part assurée par des CPE en poste							Min : Max :		Min : Max :		
Part des autres catégories	Permanents	78%	78%	60%		22%	Min : (parcours «Hist-Géo») 17% Max : (parcours « SVT ») 28%	18%	Min : (parcours « Maths ») 14% Max : (parcours « SVT ») 25%	19%	
	Autres	4%	2%			1%	Min : (parcours «Hist-Géo») 0% Max : (parcours « SVT ») 1%	1%	Min : (parcours «Hist-Géo») 0% Max : (parcours « Maths ») 3%		
TOTAL		100%	100%	100%	100%	100%		100%		100%	

Annexe K

rt des interventions dans l'offre de formation MEEF 2nd degré Détails par parcours

Année 2019-2020		Université de Poitiers															Université de La Rochelle				
		Mention MEEF 2nd Degré	Lettres & Langues					Sciences Humaines			Sciences						Fss	Mention MEEF 2nd Degré	Sciences Humaines	Sciences	
			Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Lettres	Histoire Géographie	Sciences économiques et sociales	Enseignement musical	Mathématiques Physiques Chimie	Physique Chimie	Mathématiques	Sciences et vie de la Terre	Sc industrielles pour l'ingénieur		Education Physique et Sportive		Histoire Géographie	Mathématiques	Sciences et vie de la Terre
Part assurée par des EC	Volume	2880,9	194,3	343,3	332,3	234,3	361,3	330,3	66,3	110,3	34,3	402,3	74,3	262,3	70,3	65,3	995,8	404,5	375,8	215,5	
	%	26,4%	39,0%	40,9%	42,7%	50,9%	30,3%	48,0%	9,9%	17,5%	18,3%	56,0%	14,7%	34,1%	7,6%	3,2%	44,3%	51,4%	52,5%	28,9%	
Part assurée par des enseignants du 2nd degré en poste en établissement	Volume	4360,98	162,82	399,82	317,82	44,82	683,82	98,82	372,82	77,82	87,82	242,82	285,82	417,32	658,82	509,82	817,5	261	220,5	336	
	%	39,9%	32,7%	47,6%	40,8%	9,7%	57,4%	14,4%	55,9%	12,4%	47,0%	33,8%	56,5%	54,3%	70,9%	24,7%	36,4%	33,2%	30,8%	45,0%	
Part des autres catégories	Permanents	Volume	3152,62	121,8	77,8	109,8	45,8	126,8	239,8	148,8	393,8	45,8	54,8	126,8	45,8	180,8	1433,8	406,0	121,0	98,0	187,0
		%	28,9%	24,5%	9,3%	14,1%	10,0%	10,6%	34,9%	22,3%	62,6%	24,5%	7,6%	25,1%	6,0%	19,5%	69,5%	18,1%	15,4%	13,7%	25,1%
	Autres	Volume	529,84	19,06	19,06	19,06	135,06	19,06	79,06	47,06	19,06	19,06	19,06	43,06	19,06	54,06	28,5	0	21	7,5	
		%	4,9%	3,8%	2,3%	2,4%	29,4%	1,6%	2,8%	11,9%	7,5%	10,2%	2,7%	3,8%	5,6%	2,1%	2,6%	1,3%	0,0%	2,9%	1,0%
Ensemble des intervenants		Vol. Total	10924,4	498,0	840,0	779,0	460,0	1191,0	688,0	667,0	629,0	187,0	719,0	506,0	768,5	929,0	2063,0	2247,8	786,5	715,3	746,0

 Part < 20%

Part assurée par des enseignants en poste en établissement  20% < Part < 33%

 Part > 33%

Personnels formateurs affectés à l'INSPE

L'annexe 2 fournit les tableaux des personnels affectés à temps plein à l'INSPE, institut intégré à l'UP. Il n'y a pas à l'ULR de composante dédiée à la formation initiale des enseignants, les contributeurs de l'université partenaire étant rattachés à la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines ou à la Faculté des Sciences et Technologies.

A l'analyse de l'annexe 2, il ne faudrait pas conclure que la part des enseignants chercheurs par rapport aux autres catégories d'enseignants est importante au regard de ce même taux dans beaucoup d'autres INSPE. Nous disposons de 26 enseignants chercheurs sur un effectif global affecté à temps plein de 54 personnes. Mais nous ne devons pas oublier que depuis l'intégration de l'IUFM à l'UP en 2008, en accord avec les directions successives de l'IUFM, de l'ESPE et aujourd'hui de l'INSPE, un nombre important de postes vacants n'a pas été mis au recrutement pour permettre d'être pourvu par des services partagés et répondre de manière plus précise à nos besoins. C'est ainsi que 14 ETP sont occupés par une trentaine de collègues exerçant pour partie dans le scolaire et pour partie dans le supérieur.

Il est enfin à souligner le respect de la parité au niveau des enseignants rattachés à plein temps à l'INSPE, sans que cela ait constitué un objectif global de composition de nos ressources humaines en matière d'enseignement.

Ventilation du temps global de formation dans les MEEF

La ventilation horaire du temps global de formation vient préciser, pour chacune des trois mentions MEEF, les volumes de formation dédiés aux principaux champs de compétences et de connaissances.

Les référentiels de formation affectés à chacune des mentions indiquent cette ventilation horaire, aussi nous avons souhaité ne pas limiter la présentation de cet indicateur à la seule mention MEEF 1^{er} degré comme demandé, mais fournir cet indicateur pour les trois mentions concernées par la réforme.

Le dossier "INSPE Poitiers – Ventilation volumes" contient les trois fichiers relatifs à ces trois mentions.

Ventilation du temps global

Certains contenus de formation constituent des apports spécifiques pour un champ de compétences et de connaissances, alors que d'autres contenus contribuent à cette acquisition dans plusieurs champs. C'est donc avec précision que nous avons évalué la contribution de chacun des contenus de formation au regard des champs proposés.

Les tableaux initialement proposés se limitent aux calculs de ces ventilations horaires dans le cadre d'un "choix exclusif" des trois champs de compétences et de connaissances et du bloc "Contexte propre et innovations pédagogiques". Lorsque les équipes pédagogiques ont fait le choix d'identifier l'ensemble des contenus uniquement selon les trois champs et de considérer parmi ces contenus lesquels constituent aussi des spécificités propres au contexte local, alors ces calculs automatiques ne sont plus valides et ont été adaptés.

Nous voyons ([Annexe L](#)) que les maquettes proposées respectent les indicateurs de ventilation définis dans le référentiel de formation de chacune des mentions MEEF.

Contribution des enseignants du scolaire

Il ne nous est pas possible, au moment de la rédaction de ce dossier, d'indiquer la part des enseignants et CPE exerçant dans des écoles ou des établissements, qui contribueront à cette nouvelle offre de formation.

Les maquettes se conçoivent en réponse aux attendus du référentiel de formation et non en fonction de l'expertise de tel ou tel formateur, qu'il exerce dans un établissement supérieur ou dans un établissement scolaire.

La réflexion qui va être engagée au cours de ces prochains mois sur le continuum de formation, sur la formation spécifique à dispenser aux néo titulaires, permettra alors de constituer les équipes pédagogiques rattachées à chacune de ces trois mentions MEEF.

MEEF 1er degré

850	55%	20%	15%	10%	Ventilation attendue
	467,5	170	127,5	85	
850	463	257	130	85	Ventilation maquette
	54%	30%	15%	10%	

(UP)

850	55%	20%	15%	0,1	Ventilation attendue	(ULR)
	467,5	170	127,5	85		
849	474	250	125	80	Ventilation maquette	
	56%	29%	15%	9%		

MEEF 2nd degré

800	45%	30%	15%	10%	Ventilation attendue
	360	240	120	80	
800	370	279	151	80	Ventilation maquette
	46%	35%	19%	10%	

(UP)

800	45%	30%	15%	10%	Ventilation attendue	(ULR)
	360	240	120	80		
800	372	236	126	66	Ventilation maquette	
	47%	30%	16%	8%		

MEEF Encadrement éducatif

800	45%	30%	15%	10%	Ventilation attendue
	360	240	120	80	
800	360	240	120	80	Ventilation maquette
	45%	30%	15%	10%	

(UP)

ANNEXE 2

Nombre et type de personnels formateurs affectés à 100% à l'INSPE et évolution par type de catégorie (en personne physique)

	2018-2019			2019-2020			2020-2021			Evolution en %*	Evolution en nombre de personnels*
	F	H	Total*	F	H	Total*	F	H	Total*		
Professeur d'université	1	1	2	1	1	2	1	1	2	0%	0
Maître de conférence	13	12	25	12	10	22	14	10	24	9%	2
Professeur agrégé (PRAG)	4	5	9	4	4	8	4	5	9	13%	1
Professeur certifié (PRCE)	4	7	11	4	6	10	4	5	9	-10%	-1
dont Professeur de lycée professionnel (PLP)											
	1	1	2	1	1	2	1	1	2	0%	0
Professeur des écoles (PREC)	3	2	5	3	2	5	3	2	5	0%	0
Conseiller principal d'éducation (CPE)	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0%	0
Autres formateurs (préciser le statut : ATER)	0	1	1	3	1	4	0	2	2	-50%	-2
Total*	26	30	56	28	26	54	27	27	54	0%	0

* colonnes automatiquement remplies

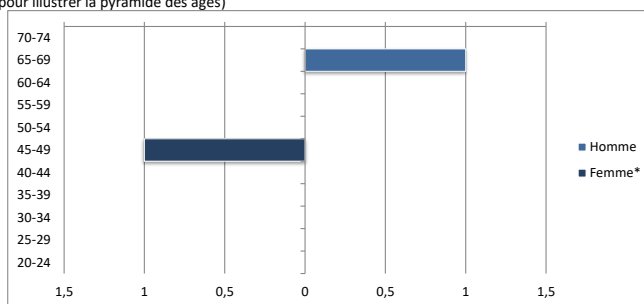
Pyramides des âges des personnels formateurs affectés à 100% à l'INSPE par sexe et par catégorie sur l'année universitaire 2020-2021

(données fictives pour illustrer la pyramide des âges)

PU		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	1	0
60-64	0	0
55-59	0	0
50-54	0	0
45-49	0	1
40-44	0	0
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

Femme*

0
0
0
0
0
-1
0
0
0
0
0
0

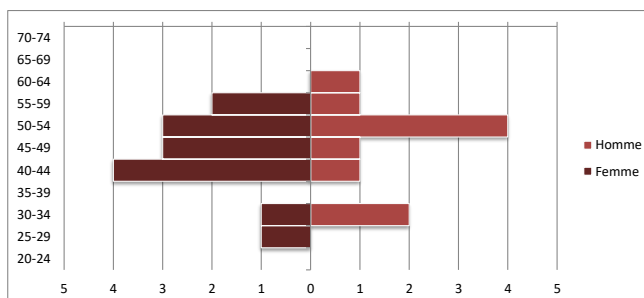


* colonne automatiquement remplie et nécessaire pour la réalisation du graphique

MCF		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	1	0
55-59	1	2
50-54	4	3
45-49	1	3
40-44	1	4
35-39	0	0
30-34	2	1
25-29	0	1
20-24	0	0

Femme

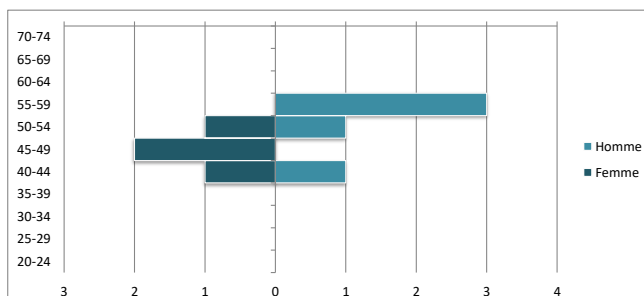
0
0
0
-2
-3
-3
-4
0
-1
-1
0



PRAG		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	0	0
55-59	3	0
50-54	1	1
45-49	0	2
40-44	1	1
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

Femme

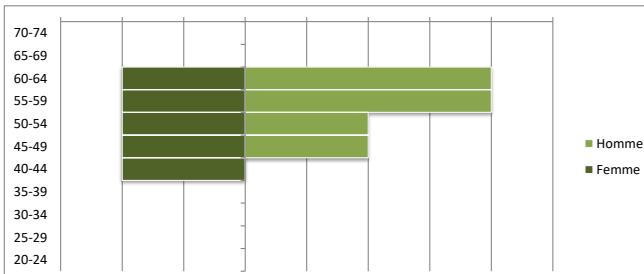
0
0
0
0
-1
-2
-1
0
0
0
0



PRCE ET PLP		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	2	1
55-59	2	1
50-54	1	1
45-49	1	1
40-44	0	1
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0

Femme

0
0
-1
-1
-1
-1
-1
0
0
0



20-24	0	0
-------	---	---

0



PREC		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	0	0
55-59	0	1
50-54	0	0
45-49	0	1
40-44	0	1
35-39	2	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

Femme

0

0

0

0

-1

0

-1

-1

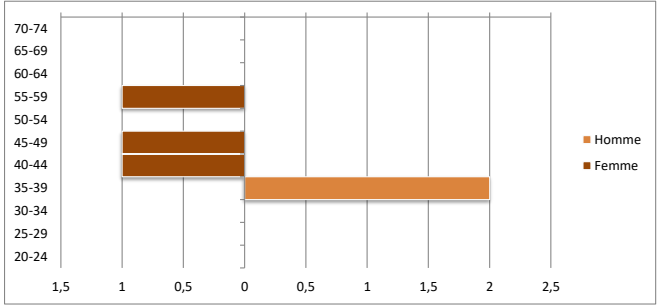
0

0

0

0

0



CPE		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	0	0
55-59	0	0
50-54	1	0
45-49	0	0
40-44	0	0
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

Femme

0

0

0

0

0

0

0

0

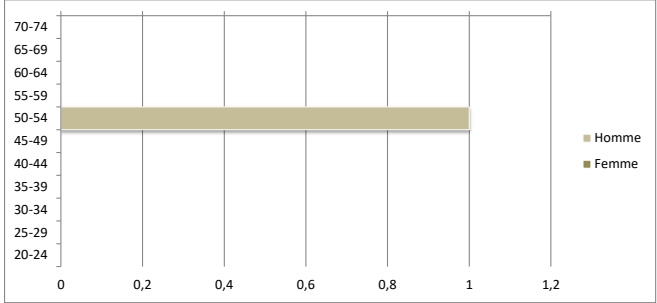
0

0

0

0

0



Autres formateurs			ATER
	Homme	Femme	
70-74	0	0	0
65-69	0	0	0
60-64	0	0	0
55-59	0	0	0
50-54	0	0	0
45-49	1	0	0
40-44	0	0	0
35-39	0	0	0
30-34	0	0	0
25-29	1	0	0
20-24	0	0	0

Femme

0

0

0

0

0

0

0

0

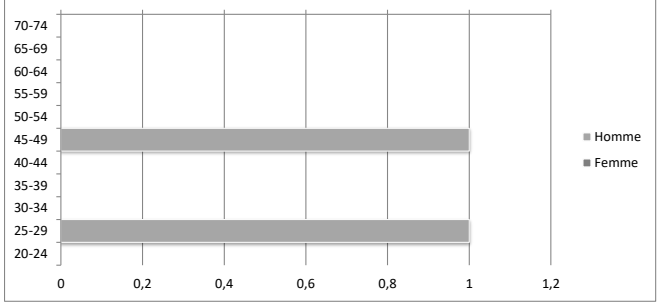
0

0

0

0

0



ANNEXE 3

Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré
Projection année universitaire 2020-2021

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	EC1 : Enseignements artistiques	12	1,28	12	1,41		#DIV/0!
	EC2 : Français	83	8,88	83	9,76		
	EC3 : Histoire-Géographie / EMC	12	1,28	12	1,41		
	EC1 : EPS	12	1,28	12	1,41		
	EC2 : Mathématiques	83	8,88	83	9,76		
	EC3 : Sciences	16	1,71	16	1,88		
	EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE	30	3,21	30	3,53		
	EC2 : Culture numérique professionnelle	15	1,60	15	1,76		
	EC2 : EMI	7	0,75	7	0,82		
	EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	30	3,21	30	3,53		
	EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers de pratique pédagogique	20	2,14	20	2,35		
	EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	75	8,02	75	8,82		
	EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	5	0,53	5	0,59		
	EC4 : Analyse réflexive de la pratique	16	1,71	16	1,88		
	EC1 : Ressources locales	5	0,53	5	0,59		
	EC2 : Projet inter-disciplinaire	5	0,53	5	0,59		
	EC3 : Options au choix	10	1,07	10	1,18		
	EC1 : Initiation à la recherche	15	1,60	15	1,76		
	EC3 : SHSE - Psychologie de l'éducation	2	0,21	2	0,24		
	EC3 : SHSE - Sociologie de l'éducation	2	0,21	2	0,24		
	EC3 : SHSE - Sciences de l'éducation	2	0,21	2	0,24		
	EC4 : SHSE - Philosophie	2	0,21	2	0,24		
	EC5 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	4	0,43	4	0,47		
	Total	463	49,52	463	54,47	0	#DIV/0!
Polyvalence et pédagogie générale	EC1 : Enseignements artistiques	34	3,64	34	4,00		#DIV/0!
	EC3 : Histoire-Géographie / EMC	34	3,64	34	4,00		
	EC1 : EPS	34	3,64	34	4,00		
	EC3 : Sciences	30	3,21	30	3,53		
	EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers de pratique pédagogique	22	2,35	22	2,59		
	EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	23	2,46	23	2,71		
	EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	20	2,14	20	2,35		
	EC1 : Ressources locales	10	1,07	10	1,18		
	EC2 : Projet inter-disciplinaire	10	1,07	10	1,18		
	EC3 : Options au choix	10	1,07	10	1,18		
	EC3 : SHSE - Psychologie de l'éducation	5	0,53	5	0,59		
	EC3 : SHSE - Sociologie de l'éducation	5	0,53	5	0,59		
	EC3 : SHSE - Sciences de l'éducation	5	0,53	5	0,59		
	EC4 : SHSE - Philosophie	5	0,53	5	0,59		
	EC5 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	10	1,07	10	1,18		
	Total	257	27,49	257	30,24	0	#DIV/0!
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	EC4 : Analyse réflexive de la pratique	20	2,14	20	2,35		#DIV/0!
	EC1 : LVE et sa didactique	36	3,85	36	4,24		
	EC1 : Initiation à la recherche	29	3,10	29	3,41		
	EC2 : Recherche documentaire et veille informationnelle	5	0,53	5	0,59		
	EC3 : SHSE - Psychologie de l'éducation	8	0,86	8	0,94		
	EC3 : SHSE - Sociologie de l'éducation	8	0,86	8	0,94		
	EC3 : SHSE - Sciences de l'éducation	8	0,86	8	0,94		
	EC4 : SHSE - Philosophie	8	0,86	8	0,94		
	EC5 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	8	0,86	8	0,94		
	Total	130	13,90	130	15,29	0	#DIV/0!
Dont Contexte propre et innovations pédagogiques	EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	25	2,67	25	2,94		#DIV/0!
	EC4 : Analyse réflexive de la pratique	10	1,07	10	1,18		
	EC1 : Ressources locales	15	1,60	15	1,76		
	EC2 : Projet inter-disciplinaire	15	1,60	15	1,76		
	EC3 : Options au choix	20	2,14	20	2,35		
	Total	85	9,09	85	10,00	0	#DIV/0!
Total pour la mention		935	100	850	110	0	#DIV/0!

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

/!\ Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

ANNEXE 3

Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré
Projection année universitaire 2020-2021

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	EC1 : Enseignements artistiques	12	1,29	12	1,41		#DIV/0!
	EC2 : Français	87	9,36	87	10,25		
	EC3 : Histoire-Géographie / EMC	12	1,29	12	1,41		
	EC1 : EPS	12	1,29	12	1,41		
	EC2 : Mathématiques	87	9,36	87	10,25		
	EC3 : Sciences	18	1,94	18	2,12		
	EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE	30	3,23	30	3,53		
	EC2 : Culture numérique professionnelle	15	1,61	15	1,77		
	EC2 : EMI	6	0,65	6	0,71		
	EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	30	3,23	30	3,53		
	EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers de pratique pédagogique	20	2,15	20	2,36		
	EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	86	9,26	86	10,13		
	EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	4	0,43	4	0,47		
	EC4 : Analyse réflexive de la pratique	16	1,72	16	1,88		
	EC1 : Enseigner à l'école maternelle	5	0,54	5	0,59		
	EC2 : Projet inter-disciplinaire	3	0,32	3	0,35		
	EC3 : Options au choix	9	0,97	9	1,06		
	EC1 : Initiation à la recherche	10	1,08	10	1,18		
	EC3 : Sciences cognitives	2	0,22	2	0,24		
	EC3 : Psychologie de l'éducation	2	0,22	2	0,24		
	EC4 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	8	0,86	8	0,94		
	Total	474	51,02	474	55,83	0	#DIV/0!
Polyvalence et pédagogie générale	EC1 : Enseignements artistiques	36	3,88	36	4,24		#DIV/0!
	EC3 : Histoire-Géographie / EMC	36	3,88	36	4,24		
	EC1 : EPS	36	3,88	36	4,24		
	EC3 : Sciences	30	3,23	30	3,53		
	EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers de pratique pédagogique	22	2,37	22	2,59		
	EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	25	2,69	25	2,94		
	EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	20	2,15	20	2,36		
	EC1 : Enseigner à l'école maternelle	10	1,08	10	1,18		
	EC2 : Projet inter-disciplinaire	9	0,97	9	1,06		
	EC3 : Options au choix	9	0,97	9	1,06		
	EC3 : Sciences cognitives	5	0,54	5	0,59		
	EC3 : Psychologie de l'éducation	5	0,54	5	0,59		
	EC4 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	7	0,75	7	0,82		
	Total	250	26,91	250	29,45	0	#DIV/0!
	EC4 : Analyse réflexive de la pratique	20	2,15	20	2,36		#DIV/0!
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	EC1 : LVE et sa didactique	36	3,88	36	4,24		
	EC1 : Initiation à la recherche	44	4,74	44	5,18		
	EC3 : Sciences cognitives	8	0,86	8	0,94		
	EC3 : Psychologie de l'éducation	8	0,86	8	0,94		
	EC4 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	9	0,97	9	1,06		
	Total	125	13,46	125	14,72	0	#DIV/0!
Dont Contexte propre et innovations pédagogiques	EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	25	2,69	25	2,94		#DIV/0!
	EC4 : Analyse réflexive de la pratique	10	1,08	10	1,18		
	EC1 : Enseigner à l'école maternelle	15	1,61	15	1,77		
	EC2 : Projet inter-disciplinaire	12	1,29	12	1,41		
	EC3 : Options au choix	18	1,94	18	2,12		
	Total	80	8,61	80	9,42	0	#DIV/0!
	Total pour la mention	929	100	849	109	0	#DIV/0!

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

/!\ Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

MEEF 1er Degré	volume	mutua- lisation	ECTS
UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1	183		18
EC1 : Enseignements artistiques	48		
EC2 : Français	87		
EC3 : Histoire-Géographie / EMC	48		

UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2	183		18
EC1 : EPS	48		
EC2 : Mathématiques	87		
EC3 : Sciences	48		

UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative	81		12
EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE	30		
EC2 : Culture numérique professionnelle	15		
EC2 : EMI	6		
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	30		

UE4 - Concevoir, mettre en oeuvre et interroger ses pratiques et leurs effets	213		30
EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers de pratique pédagogique	42		20
EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	111		
EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	24		
EC4 : Analyse réflexive de la pratique	36		

UE5 - Contribuer à son développement professionnel	45		6
EC1 : Enseigner à l'école maternelle	15		
EC2 : Projet inter-disciplinaire	12		
EC3 : Options au choix	18		

UE5 bis : Maîtriser une LVE pour l'enseigner	36		6
EC1 : LVE et sa didactique	36		

UE6 - Se former par la recherche	108		30
EC1 : Initiation à la recherche	54		20
EC3 : Sciences cognitives	15		
EC3 : Psychologie de l'éducation	15		
EC4 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	24		

Modalités
Volume semestre
Volume année

VERIF HEURES	doit être égal à :	Au moins 55% de 800h 440 h mini	Au moins 20% de 800h 160 h mini	Au moins 15% de 800h 120 h mini	Dont 10% "local"
--------------	--------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------

183	183				
48	48	12	36		
87	87				
48	48	12	36		

183	183				
48	48	12	36		
87	87	87			
48	48	18	30		

81	81				
30	30	30			
15	15	15			
6	6	6			
30	30	30			

213	213				
42	42	20	22		
111	111	86	25		
24	24	4	20		25
36	36	16		20	10

45	45				
15	15	5	10		15
12	12	3	9		12
18	18	9	9		18

36	36				
36	36			36	

108	108				
54	54	10		44	
15	15	2	5	8	
15	15	2	5	8	
24	24	8	7	9	

Compétences Métier concernées																			
Compétences Communes														Compétences Professeur.e.s					

CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CP	CP	CP	CP	CP
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	1	2	3	4	5	6

CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CP	CP	CP	CP	CP
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	1	2	3	4	5	6

CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CP	CP	CP	CP	CP
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	1	2	3	4	5	6

CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CP	CP	CP	CP	CP
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	1	2	3	4	5	6

CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CP	CP	CP	CP	CP
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	1	2	3	4	5	6

CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CP	CP	CP	CP	CP
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	1	2	3	4	5	6

CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CC	CP	CP	CP	CP	CP
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	1	2	3	4	5	6

850	55%	20%	15%	10%	Ventilation attendue
	467,5	170	127,5	85	
849	474	250	125	80	Ventilation maquette
	56%	29%	15%	9%	

ANNEXE 3

Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré
Projection année universitaire 2020-2021

	intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et l'enseignement des savoirs	EC1 : Savoirs académiques 1.1	44	5,00	44	5,50		#DIV/0!
	EC2 : Savoirs académiques 1.2	50	5,68	50	6,25		
	EC3 : Didactique des disciplines 1	9	1,02	9	1,13		
	EC1 : Savoirs académiques 2.1	44	5,00	44	5,50		
	EC2 : Savoirs académiques 2.2	50	5,68	50	6,25		
	EC3 : Didactique des disciplines 2	9	1,02	9	1,13		
	EC1 : Ethique	5	0,57	5	0,63		
	EC2 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	10	1,14	10	1,25		
	EC3 : Culture numérique professionnelle	5	0,57	5	0,63		
	EC4 : Agir dans un cadre institutionnel	10	1,14	10	1,25		
	EC2 : Stratégies d'enseignement, conception de situations d'apprentissages	29	3,30	29	3,63		
	EC3 : Outils numériques transversaux pour enseigner	5	0,57	5	0,63		
	EC1 : Formation à et par la recherche	10	1,14	10	1,25		
	EC6 : Spécificité disciplinaire	80	9,09	80	10,00		
	EC10 : Options au choix	10	1,14	10	1,25		
	Total	370	42,05	370	46,25	0	#DIV/0!
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage	EC1 : Savoirs académiques 1.1	26	2,95	26	3,25		#DIV/0!
	EC3 : Didactique des disciplines 1	3	0,34	3	0,38		
	EC1 : Savoirs académiques 2.1	26	2,95	26	3,25		
	EC3 : Didactique des disciplines 2	3	0,34	3	0,38		
	EC1 : Ethique	5	0,57	5	0,63		
	EC2 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	10	1,14	10	1,25		
	EC3 : Culture numérique professionnelle	5	0,57	5	0,63		
	EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	10	1,14	10	1,25		
	EC2 : Stratégies d'enseignement, conception de situations d'apprentissages	35	3,98	35	4,38		
	EC3 : Outils numériques transversaux pour enseigner	5	0,57	5	0,63		
	EC4 : Accompagnement de stage et analyse réflexive de pratique	40	4,55	40	5,00		
	EC5 : Prise en compte de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	8	0,91	8	1,00		
	EC6 : Prise en compte de la diversité des élèves : Les différents types d'évaluation	8	0,91	8	1,00		
	EC7 : Coopération au sein de la communauté éducative : Projet interdisciplinaire et partenarial	15	1,70	15	1,88		
	EC8 : Coopération au sein de la communauté éducative : Continuum inter-cycle et inter-degré	6	0,68	6	0,75		
	EC9 : Coopération au sein de la communauté éducative : Interdisciplinarité	6	0,68	6	0,75		
	EC10 : LVE (pour l'enseignement de la discipline)	12	1,36	12	1,50		
	EC3 : SHSE : Psychologie de l'éducation	6	0,68	6	0,75		
	EC4 : SHSE : Sociologie de l'éducation	6	0,68	6	0,75		
	EC5 : SHSE : Sciences de l'éducation	6	0,68	6	0,75		
	EC7 : Connaissance de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	12	1,36	12	1,50		
	EC8 : Evaluation de l'efficacité de son enseignement	10	1,14	10	1,25		
	EC9 : Développer ses compétences numériques professionnelles	6	0,68	6	0,75		
	EC10 : Options au choix	10	1,14	10	1,25		
	Total	279	31,70	279	34,88	0	#DIV/0!
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	EC1 : Savoirs académiques 1.1	7	0,80	7	0,88		#DIV/0!
	EC2 : Savoirs académiques 1.2	4	0,45	4	0,50		
	EC1 : Savoirs académiques 2.1	7	0,80	7	0,88		
	EC2 : Savoirs académiques 2.2	4	0,45	4	0,50		
	EC1 : Maîtrise linguistique (Anglais - Espagnol)	36	4,09	36	4,50		
	EC4 : Accompagnement de stage et analyse réflexive de pratique	21	2,39	21	2,63		
	EC1 : Formation à et par la recherche	50	5,68	50	6,25		
	EC2 : Méthodologie de la recherche documentaire et veille informationnelle	4	0,45	4	0,50		
	EC3 : SHSE : Psychologie de l'éducation	4	0,45	4	0,50		
	EC4 : SHSE : Sociologie de l'éducation	4	0,45	4	0,50		
	EC5 : SHSE : Sciences de l'éducation	4	0,45	4	0,50		
	EC7 : Connaissance de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	2	0,23	2	0,25		
	EC9 : Développer ses compétences numériques professionnelles	4	0,45	4	0,50		
	Total	151	17,16	151	18,88	0	#DIV/0!
Dont Contexte propre et innovations pédagogiques	EC2 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	10	1,14	10	1,25		#DIV/0!
	EC2 : Stratégies d'enseignement, conception de situations d'apprentissages	20	2,27	20	2,50		
	EC6 : Prise en compte de la diversité des élèves : Les différents types d'évaluation	4	0,45	4	0,50		
	EC9 : Coopération au sein de la communauté éducative : Interdisciplinarité	6	0,68	6	0,75		
	EC1 : Formation à et par la recherche	10	1,14	10	1,25		
	EC6 : Spécificité disciplinaire	10	1,14	10	1,25		
	EC10 : Options au choix	20	2,27	20	2,50		
	Total	80	9,09	80	10,00	0	#DIV/0!
	Total pour la mention	880	100	800	110	0	#DIV/0!

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

/\ Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

ANNEXE 3.2

Ventilation du temps global de la formation master MEEF second degré
Projection année universitaire 2020-2021

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et l'enseignement des savoirs	Enseignements disciplinaires de référence 1	118	14,75		#DIV/0!
	Enseignements disciplinaires de référence 2	118	14,75		
	Cadre de référence éthique	26	3,25		
	Didactique de la discipline, outils pédagogiques et méthodologiques	55	6,88		
	Spécialisation disciplinaire	45	5,63		
	Méthodologie et recherche appliquée	10	1,25		
	Total	372	46,50	0	#DIV/0!
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage	Cadre de référence éthique	10	1,25		#DIV/0!
	Connaissance de l'élève et stratégies d'apprentissage	56	7,00		
	Culture numérique	42	5,25		
	Didactique de la discipline, outils pédagogiques et méthodologiques	14	1,75		
	Conception, organisation de situations d'apprentissage	66	8,25		
	Maitrise des programmes et des enseignements	15	1,88		
	Evaluations disciplinaire	21	2,63		
	Inclusion-différenciation disciplinaire	12	1,50		
	Total	236	29,50	0	#DIV/0!
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	Enseignements disciplinaires de référence 1	10	1,25		#DIV/0!
	Enseignements disciplinaires de référence 2	10	1,25		
	Connaissance de l'élève et stratégies d'apprentissage	10	1,25		
	Maitrise linguistique (Anglais)	36	4,50		
	Méthodologie et recherche appliquée	60	7,50		
	Total	126	15,75	0	#DIV/0!
Contexte propre et innovations pédagogiques	Mémoire spécificité contexte local	66	8,25		#DIV/0!
	Total	66	8,25	0	#DIV/0!
	Total pour la mention	800	100	0	#DIV/0!

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

/!\ Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

ANNEXE 3.3

Ventilation du temps global de la formation master MEEF encadrement éducatif
Projection année universitaire 2020-2021

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence	EC1 : Savoirs académiques 1	44	5,50		#DIV/0!
	EC2 : Savoirs académiques 2	44	5,50		
	EC3 : Savoirs académiques 3	22	2,75		
	EC1 : Connaissance du système éducatif	10	1,25		
	EC1 : Organisation système éducatif	34	4,25		
	EC1 : Dispositifs en EPLE	16	2,00		
	EC1 : Droit de la vie scolaire	18	2,25		
	EC1 : Partenaires de l'EPL	24	3,00		
	EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	10	1,25		
	EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	20	2,50		
	EC1 : Analyse réflexive de la pratique	54	6,75		
	EC2 : Formation par la recherche	20	2,50		#DIV/0!
	EC3 : Recherche documentaire et veille informationnelle	10	1,25		#DIV/0!
	EC4 : Sociologie de l'éducation	24	3,00		#DIV/0!
	EC4 : Grandes problématiques éducatives	5	0,63		#DIV/0!
	EC5 : Recherches actions	5	0,63		#DIV/0!
	Total	360	45,00	0	#DIV/0!
Stratégie de mise en oeuvre de l'action éducative	EC3 : Savoirs académiques 3	14	1,75		#DIV/0!
	EC1 : Organisation système éducatif	8	1,00		
	EC2 : Usage responsable du numérique	20	2,50		
	EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	10	1,25		
	EC3 : Savoirs et postures professionnelles	54	6,75		
	EC4 : Projet interdisciplinaire et partenarial	15	1,88		
	EC4 : Continuum inter-cycle et inter degré	6	0,75		
	EC5 : Usage professionnel d'une LVE	12	1,50		
	EC1 : Analyse réflexive de la pratique	10	1,25		
	EC3 : Entretien et conduite de réunion	42	5,25		
	EC4 : Psychologie de l'éducation	15	1,88		
	EC4 : Sociologie de l'éducation	10	1,25		#DIV/0!
	EC4 : Grandes problématiques éducatives	19	2,38		#DIV/0!
	EC5 : Recherches actions	5	0,63		#DIV/0!
	Total	240	30,00	0	#DIV/0!
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	EC1 : Maîtrise linguistique	24	3,00		#DIV/0!
	EC2 : Formation par la recherche	60	7,50		
	EC3 : Recherche documentaire et veille informationnelle	11	1,38		
	EC4 : Psychologie de l'éducation	6	0,75		
	EC4 : Sociologie de l'éducation	10	1,25		
	EC5 : Recherches actions	9	1,13		
	Total	120	15,00	0	#DIV/0!
Contexte propre et innovations pédagogiques	EC2 : Pratiques de terrain	48	6,00		#DIV/0!
	EC4 : Grandes problématiques éducatives	27	3,38		#DIV/0!
	EC5 : Recherches actions	5	0,63		#DIV/0!
	Total	80	10,00	0	#DIV/0!
	Total pour la mention	800	100	0	#DIV/0!

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

/\ Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

MEEF 1er Degré	volume	muta- tation	ECTS
UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1	175	18	
EC1 : Enseignements artistiques	46		
EC2 : Français	83		
EC3 : Histoire-Géographie / EMC	46		
UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2	175	18	
EC1 : EPS	46		
EC2 : Mathématiques	83		
EC3 : Sciences	46		
UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative	82	12	
EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE	30		
EC2 : Culture numérique professionnelle	15		
EC2 : IEM	7		
EC3 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	30		
UE4 - Concevoir, mettre en œuvre et interroger ses pratiques et leurs effets	201	36	
EC1 : Accompagnement de stage - Ateliers de pratique pédagogique	42	28	
EC2 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	98		
EC3 : Exploitation et production de ressources numériques	25		
EC4 : Analyse réflexive de la pratique	36		
UE5 - Contribuer à son développement professionnel	50	6	
EC1 : Ressources locales	15		
EC2 : Projet inter disciplinaire	15	2 nd D et EE	
EC3 : Options au choix	20	2 nd D	
UE5 bis - Maîtriser une LVE pour l'enseigner	30	6	
EC1 : LVE et sa didactique	36		
UE6 - Se former par la recherche	131	30	
EC1 : Initiation à la recherche	44	29	
EC2 : Recherche documentaire et veille informationnelle	5		
EC3 : SHSE - Psychologie de l'éducation	15		
EC3 : SHSE - Sociologie de l'éducation	15		
EC3 : SHSE - Sciences de l'éducation	15		
EC4 : SHSE - Philosophie	15		
EC5 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	22		

M1											
S1	Type d'enseignement				Evaluations	S2	Type d'enseignement				Evaluations
68	CM	TD	TP	APP	6 ECTS	74	CM	TD	TP	APP	6 ECTS
14	2	12				20	2	10	6		
32	6	24				30	2	27			
22	6	16				34	6	16			

71	CM	TD	TP	APP	6 ECTS	62	CM	TD	TP	APP	6 ECTS
18	3	15				18	3	15			
33	6	27				28	6	22			
20	2	6	8	4		16	2	6	8		

25	CM	TD	TP	APP	3 ECTS	27	CM	TD	TP	APP	3 ECTS
8	8					10	2	8			
7		7				9					
0						7	2	3	2		
18		6	4			10		4	6		

9	CM	TD	TP	APP	6 ECTS	35	CM	TD	TP	APP	6 ECTS
9	9					15		15			
0						12			10	2	
0						0					
0						6			6		

9						0					

19	CM	TD	TP	APP	3 ECTS	19	CM	TD	TP	APP	3 ECTS
18	1	9	8	0		18	2	8	6	2	

40	CM	TD	TP	APP	6 ECTS	40	CM	TD	TP	APP	6 ECTS
12	2	2	4	4		12			6	4	
5			2	3		0					
15	11	4				0					
0						15	11	4			
0						0					
8	6	2				7	4	3			
0						6	6				

M2											
S3	Type d'enseignement				Evaluations	S4	Type d'enseignement				Evaluations
12	CM	TD	TP	APP	3 ECTS	22	CM	TD	TP	APP	3 ECTS
0					CCI	12		12			CCI
12	2	10				10		10			
0						0					

20	CM	TD	TP	APP	3 ECTS	22	CM	TD	TP	APP	3 ECTS
10						0					
10		10				12		12			
0						10		10			

24	CM	TD	TP	APP	3 ECTS	6	CM	TD	TP	APP	3 ECTS
6		2	4			6			6		
8						0					
0						0					
10						0					

101	CM	TD	TP	APP	9 ECTS	36	CM	TD	TP	APP	9 ECTS
18		8	4	6		0					
52	4	12	30	6		34			28	6	
13	1		8	4		12			8	4	
18						12			12		

35	CM	TD	TP	APP	3 ECTS	19	CM	TD	TP	APP	3 ECTS
15						15					
10	2	3				5			5		
10						10			10		

0	CM	TD	TP	APP		0	CM	TD	TP	APP	
---	----	----	----	-----	--	---	----	----	----	-----	--

41	CM	TD	TP	APP	9 ECTS	10	CM	TD	TP	APP	9 ECTS
10						10			4	6	
0						0					
0						0					
0						0					
15	6	9				0					
16		8	8			0					

Modalités	S1	CM	TD	TP	APP	ECTS	S2	CM	TD	TP	APP	ECTS
Volume semestre	231	52	120	48	11	30	253	47	129	69	8	30
Volume année							484					

Modalités	S3	CM	TD	TP	APP	ECTS	S4	CM	TD	TP	APP	ECTS
Volume semestre	233	15	62	104	52	30	133	0	44	58	31	30
Volume année							366					

VSEF-HAUTES	doit être égal à	Au moins 50% de 800h	Au moins 20% de 440 h	Au moins 20% de 800h	Au moins 15% de 120 h	Dont 10% "local"
-------------	------------------	----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------	------------------

176	175					
46	46	12	34			
83	83	8				
46	46	12	34			

176	175					
46	46	12	34			
83	83					
46	46	16	30			

62	62					
30	30	30				
15	15	15				
7	7	7				
36	30	30				

201	201					
42	42	20	22			
98	98	75	23			
25	25	5	20		25	
36	36	16		20	10	

50	50					
15	15	5	10		15	
15	15	5	10		15	
36	20	10	10		20	

36	36					
36	36				36	

131	131					
44	44	15		29		
5	5			5		
15	15	2	5	8		
15	15	2	5	8		
15	15	2	5	8		
22	22	4	10	8		

Compétences Métier concernées															
Compétences Communes												Compétences Professeur.s			

CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5

CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5

CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5

CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5

CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5

CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5

CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5

800	50%	20%	15%	10%	Ventilation attendue
	467,5	170	127,5	85	
800	463	267	130	85	Ventilation maquette
	54%	30%	15%	10%	

M1													
S1	Type d'enseignement				Evaluations		S2	Type d'enseignement				Evaluations	
72	CM	TD	TP	TEA	6 ECTS		72	CM	TD	TP	TEA	6 ECTS	
15	3	12			CC		21	1,5	10,5	6	3	CC	
33	3	27		3			27	3	24				
24	6	18					24	6	18				

70,5	CM	TD	TP	TEA	6 ECTS	61,5	CM	TD	TP	TEA	6 ECTS
18		3	12	3	CC	18		3	12	3	CC
33	3	27		3		27	3	24			
19,5	1,5	6	9	3		16,5	1,5	6	9		

25.5	CM	TD	TP	TEA	3 ECTS	27	CM	TD	TP	TEA	3 ECTS
9		9			CC	9		9			CC
7.5			7.5			0					
0						6	3	3			
9		6	3			12		3	6	3	

9	CM	TD	TP	TEA	6 ECTS	33	CM	TD	TP	TEA	6 ECTS
9		9			CC	15		9		6	CC
0						12			12		
0						0					
0						6			6		

[illegible]

18	CM	TD	TP	TEA	3 ECTS	18	CM	TD	TP	TEA	3 ECTS
18	1,5	9	7,5	0	CCI	18		9	6	3	CCI

27	CM	TD	TP	TEA	6 ECTS	24	CM	TD	TP	TEA	6 ECTS
12	3	6		3	cc	15			12	3	cc
						0					
15	12	3				0					
						9	9				

27	CM	TD	TP	TEA	3 ECTS	24	CM	TD	TP	TEA	3 ECTS
12			12		CC	0					CC
15	3	12				12		12			
0						12		12			

98	CM	TD	TP	TEA	9 ECTS	72	CM	TD	TP	TEA	9 ECTS
18		9	9		CC	0					CC
51		12	33	6		48			42	6	
12			9	3		12			9	3	
18			18			12			12		

0	CM	TD	TP	TEA		0	CM	TD	TP	TEA	

S3	CM	TD	TP	TEA	ECTS	S4	CM	TD	TP	TEA	ECTS
232,5	27	75	118,5	12		159	0	48	87	24	
391,5											

183	183				
48	48	12	36		
87	87	87			
48	48	12	36		

81	81				
30	30	30			
15	15	15			
6	6	6			
30	30	30			

45	45				
15	15	5	10		15
12	12	3	9		12
18	18	9	9		18

108	108				
54	54	10		44	
15	15	2	5	8	
15	15	2	5	8	
24	24	8	7	9	

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

S3	CM	TD	TP	TEA	ECTS	S4	CM	TD	TP	TEA	ECTS
232,5	27	75	118,5	12		159	0	48	87	24	
391,5											

850	55%	20%	15%	10%	Ventilation attendue
	467,5	170	127,5	85	
849	474	250	125	80	Ventilation masquette
	56%	29%	15%	9%	

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

CC1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitives, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines. Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P.1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, au collège

- Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

- Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P.2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, au lycée professionnel

- Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P.3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des progressions et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, au lycée

- Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.
- Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

- Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
- Entretenir des relations avec les acteurs socio-économiques dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P.4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, au lycée professionnel

- Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.
- Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P.5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats atteints au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

nb : les spécificités "écoles" et les compétences prof documentaliste et EE ont été supprimées

CA1 "Préparation, conception pédagogique et animation d'une séance à distance"

- Communiquer en amont de la séance sur les modalités de connexion, remédier en amont aux éventuels problèmes techniques
- Scénariser la séance et les activités en tenant compte des limites techniques, cognitives et de communication à distance
- Animer une séance et interagir avec un public à distance
- Évaluer les interactions et les acquis, obtenir du feed-back

MEEF <i>parcours mono-disciplinaire</i>									
		M1				M2			
	CREDITS ECTS	ECTS	S1	ECTS	S2	ECTS	S3	ECTS	S4
UE1	24	6	40	6	40	6	32	6	31
UE2	24	6	40	6	40	6	32	6	31
UE3	9	6	26	3	24				
UE4	6	3	18	3	18				
UE5	27	3	32	6	48	9	71	9	49
UE6	30	6	44	6	46	9	89	9	49
Total Semestre		30	200	30	216	30	224	30	160
Total Année	60	416				384			
Parcours	120	800							

MEEF <i>parcours pluri-displinaire</i>											
	CREDITS ECTS	M1				M2					
		ECTS	S1	ECTS	S2	ECTS	S3	ECTS	S4		
		UE1	24	6	45	6	42	6	36		
		UE2	24	6	45	6	42	6	36		
		UE3	9	6	26	3	24				
		UE4	6	3	18	3	18				
		UE5	27	3	32	6	48	9	71	9	49
		UE6	30	6	44	6	46	9	89	9	49
		Total Semestre		30	210	30	226	30	244	30	170
Total Année	60	436				414					
Parcours	120	850									

Enseignements mutualisés entre parcours	
Enseignements partagés et au choix de l'étudiant	
Enseignements portés par l'UFR	
Enseignements disciplinaires portés par l'INSPE	

S1	CM	TD	TP	APP	ECTS	S2	CM	TD	TP	APP	ECTS
200	10	24	69	10	30	216	12	14	95	8	30
416											

S3	CM	TD	TP	APP	ECTS	S4	CM	TD	TP	APP	ECTS
224	14	25	78	26	30	160	0	0	47	26	30
384											

800	45%	30%	15%	10%	Ventilation attendue
	360	240	120	80	
800	370	279	151	80	Ventilation maquette
	46%	35%	19%	10%	

[illegible]

MEEF 2nd Degré			Volume	ECTS	M1				M2				M3				M4				au moins 45% de 800h				au moins 30% de 800h				au moins 15% de 800h				dont 10% "local"				Compétences Métier concernées																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
					S1	Type d'enseignement	ECTS	S2	Type d'enseignement	ECTS	S3	Type d'enseignement	ECTS	S4	Type d'enseignement	ECTS	S5	Type d'enseignement	ECTS	S6	Type d'enseignement	ECTS	S7	Type d'enseignement	ECTS	S8	Type d'enseignement	ECTS	S9	Type d'enseignement	ECTS	S10	Type d'enseignement	ECTS	Compétences Communes														Compétences Professeur.e.s																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
UE1 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 1					128	22	37	CM	TD	TP	TEA	6	32	CM	TD	TP	TEA	6	22	CM	TD	TP	TEA	4	37	CM	TD	TP	TEA	6	128																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

CC1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Détecter les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretien un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique – seul et/ou entre pairs – et évaluer les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs et d'une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, au collège

- Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

- Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, au lycée professionnel

- Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, au lycée

- Faire acquiescer aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.
- Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

- Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.

Entretien des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Installer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, au lycée professionnel

- Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.
- Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

nb : les spécificités "écoles" et les compétences prof documentaliste et EE ont été supprimées

MEEF Encadrement Educatif		Volume	ECTS
CC1 Maîtriser les savoirs		124	18
CC1 Savoirs académiques 1		44	
CC2 Savoirs académiques 2		44	
CC3 Savoirs académiques 3		36	
CC2 Connaître le contexte institutionnel et professionnel		146	24
CC2 Cadre de référence et éthique			
→ Connaissance du système éducatif		10	
→ Organisation système éducatif		42	
→ Dispositif en EPLE		18	
→ Droit de la vie scolaire		18	
→ Politiques des EPLE		24	
CC2 Usage responsable du numérique		20	
CC2 Communication et collaboration au sein de la communauté éducative		10	
CC3 Maîtriser une LVE		24	6
CC3 Maîtriser l'anglais		24	
CC4 Maîtriser et décrire les pratiques professionnelles		146	24
CC4 Accompagnement de l'élève et analyse de pratiques		54	
CC4 Pratiques de travail		46	
CC4 Savoirs et pratiques professionnelles		54	
CC4 Connaissance au sein de la communauté éducative			
→ Projet interdisciplinaire et personnel		15	
→ Continuum inter-cycle et inter degré		6	
CC4 Usage professionnel d'une LVE		12	
CC5 Connaître son métier professionnel et développer sa pratique réflexive		247	36
CC5 Analyse réflexive de la pratique		64	
CC5 Formation par la recherche		60	
CC5 Outils de développement professionnel			
→ Recherche documentaire et veille informationnelle		21	
→ Enquêtes et constitution de réseau		42	
CC5 Connaissance de l'école			
→ Psychologie de l'éducation		21	
→ Sociologie de l'éducation		44	
→ Grandes problématiques éducatives		51	
CC5 Recherches actuelles		24	

Relevés	
Volume semestre	211
Volume année	422

M1																						
S1		Types d'enseignement					Evaluations		S2		Types d'enseignement					Evaluations						
CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS					
23	4	4			CCI	16	8	8			CCI	12	6	6			CCI					
6	4	4				16	8	8				12	6	6								
12	6	6				16	8	8				12	6	6								
10A	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	10B	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	10C	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS		
9	2	3			CCI	10	3	2			CCI	10	3	2			CCI	10	3	2		
14	6	6				14	6	6				14	6	6				14	6	6		
5	4	4				5	4	4				5	4	4				5	4	4		
1	4	4				1	4	4				1	4	4				1	4	4		
12	6	6				12	6	6				12	6	6				12	6	6		
9	5	5			Outra	9	5	5			Outra	9	5	5			Outra	9	5	5		
11A	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	11B	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	11C	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS		
12	3	3			CCI	12	3	3			CCI	12	3	3			CCI	12	3	3		
10	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	10A	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	10B	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS		
6	3	3			CCI	6	3	3			CCI	6	3	3			CCI	6	3	3		
12	6	6				12	6	6				12	6	6				12	6	6		
6	6	6		1		6	6	6				6	6	6				6	6	6		
10	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	10A	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS	10B	CM	TD	TP	APP	Coef	ECTS		
6	3	3			CCI	6	3	3			CCI	6	3	3			CCI	6	3	3		
20	10	10		1		20	10	10				20	10	10				20	10	10		
6	6	6				Outra	6	6	6				Outra	6	6	6				Outra	6	6
11	6	6			Outra	11	6	6			Outra	11	6	6			Outra	11	6	6		
10	10	10			CCI	10	4	4			CCI	10	4	4			CCI	10	4	4		
20	20	6		2		20	12	12				20	12	12				20	12	12		
12	12	12				12	12	12				12	12	12				12	12	12		

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission de l'école d'instruire et d'élever afin de former l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exercice et leur autorité.

CC1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principes énoncés de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Détecter les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de concertation (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Exclure toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologiques, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les besoins de leur enfant et en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretien d'un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Comme il est précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, « l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'apprentissage personnel ».

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement.

C.1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

- Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité.
- Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves.
- Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves.
- Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.

C.2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application.
 - Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif.
 - Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude.
 - Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologiques, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution.
 - Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'application des punitions et des sanctions.
 - Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.
- #### C.3. Impliquer et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- Recueillir et communiquer les retours permettent de suivre l'insertion des élèves et de lutter contre l'absentéisme.
 - Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.
 - Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).
 - Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.
 - Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.

P.4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service.
- Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
- Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement. Ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, ils apportent une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel.

Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la conduite de leur projet personnel.

C.5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

- Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation.
- Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.
- Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
- Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
- Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.

C.6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
- Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
- Assurer la formation des délégués élèves.
- Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impliquer et favoriser la vie associative et culturelle.

C.7. Participer à la construction des parcours des élèves

- Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.
- Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, filières sportives de haut niveau).
- Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologiques, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.

Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la conduite de leur projet personnel.

C.8. Travailler dans une équipe pédagogique

- Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).
- Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.
- Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.
- Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.